

CONTRAT DE VILLE



BAR-LE-DUC SUD MEUSE "Cap 2020"

Sommaire

PRESENTATION GENERALE.....	3
PRESENTATION DU TERRITOIRE	5
Communauté d’Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse	5
Orientations des politiques publiques visant le territoire	9
ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE	14
Montant des dotations Etat « Politique de la Ville » (crédits de l’agence nationale pour la cohésion sociale et l’égalité des chances - "Acsé") sur la période 2007-2014 (en euros)	14
Utilisation des dotations « Politique de la Ville » sur la période 2007-2014	15
Montant des crédits de droit commun mobilisés sur la période 2007-2014 (en euros)	15
Rénovation urbaine et charte d’insertion	16
DIAGNOSTIC PARTICIPATIF.....	19
Méthodologie et participants.....	20
Atouts et faiblesses du territoire intercommunal.....	21
Identification des inégalités majeures à la Côte Sainte-Catherine	22
Carte du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).....	23
ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	31
Enjeux transversaux	32
Enjeux thématiques.....	34
COHESION SOCIALE	37
RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE.....	61
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT	77
DE L’ACTIVITE ECONOMIQUE.....	77
ORGANISATION	93
MODALITES DE PILOTAGE	94
INSTANCES COLLEGIALES : GOUVERNANCE DU CONTRAT	96
PARTICIPATION DES HABITANTS	99
EVALUATION.....	101
INGENIERIE	102
LEXIQUE	103
Désignation de la Communauté d’Agglomération comme organisme intermédiaire à responsabilité limitée.....	106

PRESENTATION GENERALE

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

MEUSE
GRAND
SUD Communauté d'Agglomération
Bar-le-Duc Sud Meuse



PRESENTATION DU TERRITOIRE

Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse

33 communes pour un territoire contrasté

Créée le 1^{er} janvier 2013 par suite de la fusion de la Communauté de Communes de Bar-le-Duc et de la Communauté de Communes du Centre Ornain, elle exerce à titre obligatoire la compétence "politique de la ville".

33 communes réparties sur 400 km² composent la Communauté d'Agglomération.

Initialement composée de 27 communes, elle a été rejointe au 1^{er} janvier 2014 par 5 communes "isolées" : Loisey-Culey, Nançois-sur-Ornain, Nant-le-Grand, Nantois et Tannois. Au 1^{er} janvier 2014, la commune de Loisey-Culey a défusionné, laissant place à 2 communes distinctes : Loisey et Culey.

Le territoire intercommunal est contrasté : les 5 communes les plus peuplées sont Bar-le-Duc, ville-centre et chef-lieu du département (15 895 habitants¹), Ligny-en-Barrois (4 205), Fains-Véel (2 240), Tronville-en-Barrois (1 554), Longeville-en-Barrois (1 185). Les 28 autres communes comptent moins de 1 000 habitants. 4 d'entre elles ont moins de 100 habitants : Rumont (97), Nantois (88), Saint-Amand-sur-Ornain (73) et Nant-le-Grand (63).

Une population en baisse et vieillissante

La Communauté d'Agglomération compte 36 385 habitants. Cela représente 19% de la population du département de la Meuse et en fait donc un important bassin de vie et d'activité à l'échelle territoriale.

La tendance est à la diminution et au vieillissement de la population du territoire. L'évolution entre 2006 et 2011 montre que :

- ✓ la population baisse de - 0,44%, plus fortement que sur l'ensemble du département (-0,01%)
- ✓ la seule tranche d'âge qui a une population qui augmente est la tranche des plus de 60 ans, qui représente 22,4% de la population en 2006 contre 26,7% en 2011 (soit 9 696 personnes). Cette proportion de personnes de plus de 60 ans dans la Communauté d'Agglomération est supérieure aux moyennes départementale (25%) et régionale (23%).

Une personne sur trois habite seule

Parmi les 16 712 ménages qui résident sur l'intercommunalité, 37,6 % sont composés d'une personne seule. Ce taux est légèrement en hausse et il est supérieur aux moyennes départementale et régionale. Il s'élève à 48% sur la commune de Bar-le-Duc, avec des variations selon les quartiers :

- ✓ en centre-ville, environ 2 ménages sur 3 sont des personnes seules (62%)
- ✓ en Ville Haute, c'est l'inverse : 2 ménages sur 3 sont composés de plus d'une personne
- ✓ dans les autres quartiers c'est environ 50/50.

¹ Source : INSEE 2011

Des logements accessibles mais avec d'importants besoins de rénovation

Au total, 19 110 logements sont recensés sur l'intercommunalité. Le parc se compose majoritairement de logements de grande taille : la catégorie des "T4 ou plus" représente 69%.

Le principal bailleur social est l'Office Public de l'Habitat de la Meuse, dont le parc locatif représente 20% de l'ensemble des logements de l'intercommunalité, soit 3 796 logements sociaux. La société immobilière SOFIBART gère également un petit parc de logements dans le quartier du Bouvret à Tronville.

Les communes qui ont la plus forte proportion de logements sociaux sont les communes situées autour de la vallée de l'Ornain, secteur qui concentre la plus forte concentration de population du sud meusien :

- ✓ Bar-le-Duc : 9 303 logements, dont 2 712 logements sociaux de l'OPH soit 29%
- ✓ Ligny : 2 335 logements dont 689 logements OPH soit 30%
- ✓ Fains-Véel : 983 logements dont 88 logements OPH soit 9%
- ✓ Tronville : 760 logements dont 139 logements OPH soit 18%
- ✓ Longeville : 544 logements dont 33 logements OPH soit 6%

Le plan départemental de l'habitat (PDH) indique que le parc locatif social est accessible et peu sous pression : 73% des demandes enregistrées fin 2013 ont moins d'un an, ce qui indique la capacité à reloger relativement rapidement les ménages. Le vieillissement de ces logements implique néanmoins d'importants besoins de rénovation dans les années à venir, notamment pour améliorer les performances énergétiques du bâti.

Augmentation et répartition inégale de la vacance

Le taux de vacance de la Meuse est le plus élevé de la région. La part du parc vacant est particulièrement élevée dans les villes principales de Verdun, Bar-le-Duc et Commercy.

En 2011, sur la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, 2 116 logements sont vacants. Cela correspond à 11,1% du nombre total de logements existants (contre 8,6% en 2006). Ce taux s'élève à 15% dans la ville de Bar-le-Duc et à 22% sur le quartier de la Côte Sainte-Catherine.

Sur ce seul quartier de la Côte Sainte Catherine, dans le parc de l'OPH, les données les plus récentes montrent que :

- le taux moyen de vacance courante a grimpé à 25,23% (contre 14,37% en moyenne dans l'ensemble du parc OPH de la Ville de Bar-le-Duc),
- la vacance totale est de 27,63% (contre 16,25% en moyenne dans l'ensemble du parc OPH de la Ville de Bar-le-Duc).

Augmentation et répartition inégale du chômage

Le taux de chômage sur l'intercommunalité est de 12,6 %, ce qui représente 2 000 à 2 500 demandeurs d'emploi. Ce taux est plus élevé chez les 15-24 ans et relativement concentré sur les bourgs centres de la vallée de l'Ornain : Tronville 17,4% (128 personnes), Ligny et Bar-le-Duc 16,6% (354 et 1 259 personnes). Il dépasse les 28% à la Côte Sainte-Catherine².

Parmi les actifs en emploi, 90% travaillent dans le département et 40% dans leur commune de résidence. A l'échelle de l'agglomération sont recensés :

- ✓ 56% d'employés et professions intermédiaires,
- ✓ 26 % d'ouvriers,
- ✓ 11% de cadres,
- ✓ 1% d'agriculteurs.

Taux important de ménages fiscaux imposables et niveau d'études en hausse

Avec 59,6% de ménages fiscaux imposables, la Communauté d'Agglomération a un taux supérieur à la moyenne départementale (54,2%). Ce taux est plus faible sur les bourgs-centres et descend même en dessous de 50% à Ligny-en-Barrois.

Par ailleurs, le niveau d'études est en hausse : en 2011, 34% des plus de 15 ans non scolarisés ont le bac ou plus, contre 31% en 2006. La proportion de personnes ayant un niveau bac + 2 ou supérieur est au-dessus de la moyenne départementale. Cela étant, 19% des plus de 15 ans non scolarisés n'ont aucun diplôme.

Quartier cœur de cible du contrat de ville : Côte Sainte-Catherine

La Côte Sainte-Catherine a été urbanisée dans les années 60. Bien située et vierge, elle pouvait accueillir de nouveaux logements pour faire face à la très forte demande, liée notamment au baby-boom d'après-guerre. C'est l'architecte italien Lanfranco VIRGILI, élève de LE CORBUSIER, qui a réalisé les plans. Il présente son premier plan masse du futur nouveau quartier le 14 Avril 1962. En 1963 est voté un projet de "zone à urbaniser en priorité" (ZUP) pour la Côte Sainte-Catherine.

Dès sa conception, des efforts particuliers ont été faits pour que la qualité de vie soit optimale : une orientation vers le sud des pièces de vie dans les logements, des surfaces importantes consacrées aux espaces verts ... Le premier coup de pioche est donné le 24 novembre 1964 et, début novembre 1966, les premiers logements sont occupés (allée des Vosges).

Retenu par l'Etat comme quartier "cœur de cible" de la nouvelle géographie de la politique de la ville, la Côte Sainte-Catherine représente un enjeu particulièrement important à l'échelle de la Communauté d'Agglomération pour la décennie à venir.

La Côte Sainte-Catherine est un quartier qui se démarque au premier abord par le fort dénivelé qui le sépare de la Ville basse, d'où son appellation de "Côte". Pour un observateur extérieur, il se caractérise d'abord par la densité de l'habitat social, visible et reconnaissable à distance. Le fait de pénétrer à l'intérieur du quartier confirme cette densité tout en la relativisant comparativement à d'autres territoires. Il existe en effet des espaces verts et des secteurs "aérés".

² Source : CGET 2014

Quartiers de "veille active" : cité de l'Ornain, les Aouisses, le Bouvret

A la demande de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse et des communes concernées, en accord avec l'Etat, les quartiers suivants (qui étaient prioritaires dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale 2007-2014³) sont placés en "veille active" :

- ✓ Quartiers "la Cité de l'Ornain" et "les Aouisses" à Ligny-en-Barrois
- ✓ Quartier du "Bouvret" à Tronville-en-Barrois

De dimension réduite (moins de 1 000 habitants), ils n'ont pas été retenus par l'Etat parmi les 1 300 quartiers "cœur de cible". Ils présentent néanmoins des caractéristiques comparables aux quartiers prioritaires :

- du point de vue urbain, l'habitat social est prédominant (présence de "barres" HLM) ;
- du point de vue économique, l'activité de ces quartiers est faible : peu ou pas d'entreprises ;
- du point de vue social, il y a une relative concentration de ménages à faibles revenus.

Les signataires du contrat de ville s'engagent à maintenir une attention soutenue des pouvoirs publics vis-à-vis de ces territoires.

³ La commune de Revigny-sur-Ornain, dont le quartier Saint Joseph-Haie Herlin était prioritaire dans le cadre du CUCS, appartient à la Communauté de Communes du Pays de Revigny (COPARY) qui n'a pas souhaité intégrer la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse. La commune de Revigny est donc entièrement indépendante vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération et des compétences qu'elle exerce : elle n'est pas concernée par le présent contrat de ville.

Orientations des politiques publiques visant le territoire

D'une manière générale, les politiques publiques locales actuelles convergent nettement vers l'anticipation et la prise en considération des effets du projet CIGEO (Centre Industriel de stockage Géologique), qui représente un enjeu majeur et structurant pour le sud du département et probablement au-delà.

S'agissant de la politique de la ville, des mesures concrètes ont été actées afin de mobiliser tous les échelons territoriaux en faveur des territoires prioritaires définis dans le cadre de la réforme de 2014.

Europe

L'accord de partenariat entre la France et l'Union européenne prévoit de mobiliser 10% des fonds structurels européens (FEDER et FSE) au bénéfice des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cet engagement est inscrit dans les programmes opérationnels élaborés par les régions. Une priorité est donnée à la réhabilitation de logements sociaux, aux équipements de santé, sportifs et culturels.

La programmation FEDER - FSE 2015-2020 sera également axée vers le soutien à la transition énergétique et vers une économie à faible émission de CO₂ dans l'ensemble des secteurs.

Dans le cadre du programme LEADER⁴ 2014-2020, une candidature est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays Barrois.

Etat

Des conventions d'objectifs entre le ministère de la Ville et plusieurs ministères ont été signées en 2013 et début 2014 pour permettre la mobilisation des politiques de droit commun au profit des quartiers prioritaires⁵. Le contrat de ville doit être l'instrument principal de la déclinaison locale de ces objectifs. L'engagement des services de l'Etat en Meuse en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont énoncés dans le Porter à connaissance et les Directives-cadres par pilier (cf. annexes).

Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET)

Le représentant en Meuse du CGET est le Préfet. Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) est le délégué départemental adjoint du CGET. A ce titre, il a en charge la gestion de l'enveloppe départementale des crédits spécifiques dédiés à la Politique de la Ville, des crédits du Programme de Réussite Educative (PRE) et du dispositif Adultes-Relais.

Nouveau Plan National de Renouveau Urbain (NPNRU)

Le Nouveau Plan National de Renouveau Urbain prévoit une contribution de l'ANRU de 5 milliards d'euros, dont 17% soit 850 millions seront consacrés à des quartiers "d'intérêt régional".

Contrat de Plan Etat-Région (CPER)

Le Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 est en cours d'élaboration. 12,5 milliards d'euros sont prévus au niveau national pour la mise en œuvre des CPER.

Dans le cadre du projet CIGEO, la préfecture de la Meuse a été chargée par le Gouvernement de coordonner l'élaboration d'un schéma interdépartemental de développement du territoire (développement des infrastructures de communication, habitat, formation...) sur les départements de

⁴ Dans le cadre de la politique agricole commune, LEADER constitue un axe méthodologique du programme de développement rural destiné à financer des projets pilotes à destination des zones rurales.

⁵ Cf. *infra* "Partenaires mobilisés"

la Meuse et de la Haute-Marne, en lien avec les services de l'État, les collectivités et les chambres consulaires.

Région

Par courrier en date du 9 janvier 2015, le Président du Conseil Régional de Lorraine a manifesté au Président de la Communauté d'Agglomération sa volonté d'articuler les contrats de partenariat "Lorraine et Territoires" avec les contrats de ville et de participer à l'élaboration de ces derniers.

Engagement du Conseil Régional de Lorraine en faveur des quartiers Politique de la Ville

Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun
- renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional
- renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux conseils citoyens (projets et formation)
- prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du contrat de ville.

S'agissant de la mobilisation des fonds FEDER en faveur des quartiers politique de la ville, une partie intitulée « Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 » a été insérée en annexe à ce contrat de ville. Elle décline les modalités de la délégation de la tâche de sélection des opérations à l'autorité urbaine portant le présent contrat de ville par le Conseil Régional de Lorraine, autorité de gestion du Programme Opérationnel.

Cette partie insérée en annexe a une valeur contractuelle et engage la commune /EPCI portant le contrat de ville ainsi que le Conseil Régional de Lorraine.

Département

Le Département est mentionné comme signataire des contrats de ville par la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

Le Département de la Meuse conduit une politique de développement territorial comportant des investissements pour les services à la population, l'accès au sport et à la culture.

Un plan départemental de l'habitat est en cours d'élaboration. Prévu pour fin 2015 et couvrant une période de 6 ans, il sera articulé avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et le Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le Département intervient au quotidien à travers la mise en œuvre de l'ensemble de ses compétences et politiques (politique insertion, action sociale, sport, culture, développement territorial, économie, transport, éducation...) sur chacun des territoires meusiens dont les quartiers relevant de la Politique de la Ville.

Ainsi, il mobilise ses moyens humains pour l'accompagnement des publics, appuie les acteurs locaux pour le développement d'actions (aide au montage de projets, soutien financier le cas échéant). Il peut également apporter des soutiens financiers aux collectivités sur le champ de l'investissement dans le cadre de contractualisations conformément aux lignes directrices départementales (politique de développement territorial) et dans la limite des budgets correspondants.

A souligner également les moyens susceptibles d'être mobilisés par le GIP Objectif Meuse et l'intervention du GIP Maison de l'Emploi notamment dans le cadre des clauses sociales.

De plus, le Département – Direction de l'Insertion - est reconnu organisme intermédiaire dans le cadre des crédits du Fonds Social Européen (FSE) pour l'emploi et l'inclusion 2014 – 2020 et gère à ce titre les crédits de l'axe prioritaire 3 « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion ».

Pays Barrois

Dès 2015, le syndicat mixte du Pays Barrois devient un Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) et va s'engager dans le développement d'un projet de territoire avec les partenariats de la Région et du Département.

Le SCOT approuvé à l'échelle du Pays barrois fixe des orientations en matière d'aménagement du territoire qui rejoignent l'objet du contrat de ville, par exemple "redonner un rôle moteur aux centres-villes et centres-bourgs dans le cadre d'une approche globale des bassins de vie".

Le Pays Barrois est également classé parmi les "territoires à énergie positive en devenir": les collectivités qui ont été retenues à ce titre sont susceptibles de bénéficier d'un contrat régional de transition énergétique.

Ville de Bar-le-Duc

Commune la plus peuplée de l'agglomération, chef-lieu du département de la Meuse, la Ville de Bar-le-Duc est la seule à compter un quartier retenu comme prioritaire dans la nouvelle politique de la ville.

Développement du rôle de centralité de Bar-le-Duc

Le développement du rôle de centralité de Bar-le-Duc doit être conforté dans les années à venir par plusieurs projets, par exemple :

- ✓ l'aménagement du centre-ville de Bar-le-Duc
- ✓ la rénovation des halles de la Ville Haute (secteur sauvegardé)
- ✓ l'aménagement de la Route Nationale 135

Démarche "Agenda 21"

La municipalité s'est engagée dès la fin de l'année 2014 dans un projet structurant : l'élaboration d'un Agenda 21. Il s'agit de concevoir un projet de développement durable dans l'optique de faire de Bar-le-Duc une "éco-cité". La démarche d'élaboration de l'agenda 21, d'une durée d'environ 18 mois, aboutira en 2016 à un programme d'actions.

Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
 - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
 - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
 - les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

- D'autre part les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TERRITOIRE

Le territoire a déjà une histoire dans le domaine de la politique de la ville.

- ✓ Entre 1988 et 1990, le quartier de la Côte Sainte-Catherine fait l'objet d'une série de réhabilitations dans le cadre du dispositif "développement social des quartiers" (DSQ), qui permettra également de soutenir des actions socioculturelles
- ✓ En 2000, un contrat de ville est signé entre les villes de Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois et Revigny-sur-Ornain et l'Etat
- ✓ En 2005, une opération est lancée dans le cadre du Plan National de Rénovation Urbaine (ORU)
- ✓ En 2006, un projet de réussite éducative (PRE) est mis en place
- ✓ En 2007, un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) succède au contrat de ville
- ✓ En 2008, un atelier santé-ville (ASV) est mis en place
- ✓ En 2011, le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) devient intercommunal (CISPD) et il est intégré au service chargé de la politique de la ville.
- ✓ En 2011, intégration de la compétence politique de la ville en DDCSPP

Depuis 2013, la politique de la ville est pilotée au niveau local par la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, au titre de ses compétences obligatoires.

Montant des dotations Etat « Politique de la Ville » (crédits de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances - "Acsé") sur la période 2007-2014 (en euros)

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Total sur la période
CUCS	191 527	173 477	173 477	173 463	114 206	108 471	90 807	90 807	1 116 235
Réussite éducative	129 817	100 159	100 159	100 159	83 132	79 011	75 340	65 033	732 810
Total crédits « Politique de la Ville »	321 344	273 636	273 636	273 622	197 338	187 482	166 147	155 840	1 849 045

Utilisation des dotations « Politique de la Ville » sur la période 2007-2014

225 actions ont été soutenues, soit une moyenne de 28 dossiers retenus chaque année par le comité de pilotage pour bénéficier d'une subvention.

• Actions conduites

- ✓ Actions de soutien aux élèves en situation de fragilité scolaire ou sociale, dans le cadre du Projet de Réussite Educative : 661 830 €
- ✓ Opérations Ville Vie Vacances : 313 329 €
- ✓ Actions conduites par les centres socioculturels : 120 302 €
- ✓ Actions de prévention spécialisée : 75 905 €
- ✓ Projets ponctuels menés par les établissements scolaires : 26 057 €
- ✓ Autres actions : 293 456 €. Il s'agit essentiellement d'actions conduites par des structures associatives, concourant à la politique de la ville. Par ailleurs, depuis 2009, la Ville de Bar-le-Duc anime un atelier santé-ville, groupe de pilotage de projets axés sur la promotion de la santé et en particulier la prévention des addictions. Des outils de communication et des manifestations de promotion de la santé ont été financés dans ce cadre. L'atelier santé-ville a été intégré dans la compétence "politique de la ville" de la Communauté d'Agglomération en 2013.
- ✓ Ingénierie (chef de projet et secrétariat) : 359 087 €

• Répartition des crédits de la Politique de la Ville par type de structure bénéficiaire

Hors ingénierie (portée par la Ville de Bar-le-Duc puis la Communauté d'Agglomération depuis 2013)

- Structures associatives : 60%
- Communes / établissements publics locaux / GIP : 37%
- Etablissements scolaires : 3%

Montant des crédits de droit commun mobilisés sur la période 2007-2014 (en euros)

Les actions conduites au titre de la politique de la ville dans le cadre du CUCS ont également bénéficié d'un soutien des crédits de droit commun :

Communes/ Etablissements Publics locaux/ GIP	Conseil Général	Conseil Régional	CAF	Etat	Total sur la période 2007-2014.
1 283 930	287 145	155 942	469 022	465 989	2 662 028

Rénovation urbaine et charte d'insertion

Dès la fin des années 80, le quartier de la Côte Sainte-Catherine a bénéficié du "développement social des quartiers", qui a permis à l'époque de mettre en œuvre une première vague de réhabilitation d'immeubles, dont les premiers (allée des Vosges) étaient ouverts à la location depuis fin 1966.

A partir de 2005, la Côte Sainte-Catherine a fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine (ORU) soutenue par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) au titre d'opération dite "isolée", à hauteur de 1,5 millions d'euros. Le coût total de l'opération, tous financeurs confondus, est estimé à environ 20 millions d'euros.

Les actions réalisées dans le cadre de l'ORU 2005-2014, bien qu'encore insuffisantes, ont engendré des évolutions visibles et ressenties par les habitants du quartier de la Côte Sainte Catherine.

- ✓ Déconstruction de 4 immeubles représentant 70 logements en 2013-2014. Des immeubles supplémentaires doivent être démolis dans les mois à venir
- ✓ Créations de 36 nouveaux logements sociaux dont 17 hors du quartier
- ✓ Réhabilitations
 - installation de VMC aux 6 à 16 boulevard des Ardennes
 - rénovation du système de chauffage Impasse de Franche-Comté et rue d'Anjou
 - réhabilitation complète au 8-50 Boulevard des Flandres et 4-6 allée Paul Eluard.
- ✓ Résidentialisation et qualité de service : mise en place de contrôles d'accès et installation de plates-formes de tri rue de Champagne
- ✓ Changement d'usage : création de locaux tertiaires et associatifs au 9 allée des Vosges
- ✓ Installation de plates-formes pour tri sélectif
- ✓ Intervention sur le centre commercial : agrandissement du site, rénovation des façades et amélioration de l'éclairage.
- ✓ Création du Pôle Petite Enfance
- ✓ Réhabilitation du minigolf
- ✓ Rénovation du centre socioculturel
- ✓ Aménagements urbains : réfection de la voirie et des abords d'immeubles, nouveau mobilier urbain, requalification d'espaces publics

- ✓ Mise en œuvre d'une charte d'insertion en lien avec la Maison de l'Emploi (bilan en 2014) :
 - Ville : 1 550 heures d'insertion réalisées
 - OPH : 5 385 heures réalisées
 - 56 contrats
 - 37 participants, dont :
 - 6 demandeurs d'emploi de longue durée
 - 2 travailleurs handicapés
 - 12 jeunes de moins de 26 ans
 - 13 bénéficiaires du RSA
 - 4 personnes de plus de 50 ans

- ✓ Actions d'information et de communication
 - Création d'un bulletin périodique d'information : ORU Actu'
 - Organisation de réunions publiques
 - Organisation de cafés-chantiers
 - Visites sur site avec le comité de quartier destinées au choix des emplacements des conteneurs à poubelles

- ✓ Actions complémentaires menées dans le cadre de la politique de la ville
 - 2 films réalisés par des jeunes suivis par l'Association Meusienne de Prévention
 - Une vidéo 3D réalisée avec le centre socioculturel
 - Une exposition sur l'histoire du quartier
 - Une présentation de l'ORU au public du CIAS dans le cadre d'une action d'insertion, les "rendez-vous du CIAS".

DIAGNOSTIC PARTICIPATIF

Méthodologie et participants

Avec l'appui du Carrefour des Pays Lorrains, centre de ressources politique de la ville de Lorraine, le service "Politique de la Ville" de la Communauté d'Agglomération a croisé différentes études statistiques et organisé une vaste consultation des acteurs du territoire afin d'établir un état des lieux partagé.

De novembre 2014 à janvier 2015, plusieurs instances de coopération existantes, regroupant des professionnels de multiples domaines, ont été interrogées sur leur vision des besoins du territoire :

- ✓ Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance,
- ✓ Atelier Santé-Ville,
- ✓ Plate-forme Relais Insertion Emploi-Entreprises,
- ✓ Réseau Santé-Insertion.

De plus, au mois de janvier 2015, 3 groupes de travail spécifiques ont été animés :

- ✓ Groupe "Cohésion sociale"
- ✓ Groupe "Renouvellement urbain et cadre de vie"
- ✓ Groupe "Emploi et développement de l'activité économique"

Au total, ce sont plus de 200 personnes qui ont apporté des éclairages sur différents sujets et ont pu exprimer leur vision des priorités à inscrire dans le contrat de ville :

- ✓ Elus (14 personnes)
- ✓ Services des collectivités locales et des établissements publics (46 personnes)
- ✓ Associations (35 personnes)
- ✓ Education Nationale (7 personnes)
- ✓ Police et Gendarmerie (7 personnes)
- ✓ Autres services de l'Etat (10 personnes)
- ✓ Habitants interrogés par le médiateur social du CIAS (une centaine de résidents de toute l'agglomération, rencontrés principalement sur les marchés et à leur domicile).

Parallèlement :

- ✓ le Centre de ressources politique de la ville a proposé :
 - 2 temps d'échanges dédiés aux conseils citoyens, organisés les 3 mars et 9 avril 2015
 - de cibler le quartier de la Côte Sainte Catherine pour mener une vingtaine d'entretiens individuels avec des habitants du quartier dans le cadre d'une étude menée en coopération avec le CESEL (Conseil économique social et environnemental de Lorraine) et l'Université de Lorraine. L'étude s'intitule : "quartiers d'émotions : Sensibilités et réflexivités dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville".
- ✓ Les services de l'Etat (DDCSPP) ont proposé 2 sessions de sensibilisation sur les enjeux transversaux à destination des acteurs de la politique de la ville (techniciens des collectivités et de l'Etat, élus, associations, coordination du conseil citoyen, habitants postulants au conseil citoyen) :
 - L'égalité entre les femmes et les hommes (38 participants)
 - La prévention des discriminations (34 participants).

L'objectif de ces sessions visait le développement d'une culture commune sur ces thématiques et la montée en compétence méthodologique d'un ensemble d'acteurs de la politique de la ville, afin d'intégrer concrètement ces dimensions dans le futur contrat de ville et son plan d'action.

Atouts et faiblesses du territoire intercommunal

Les qualités du territoire les plus fréquemment mises en avant par les personnes consultées ont trait à l'environnement, au cadre de vie, à la tranquillité : la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse est un territoire à échelle humaine, préservé d'une urbanisation excessive.

Les points négatifs soulevés sont généralement liés à l'isolement et aux inégalités, entre les habitants d'une part et entre les territoires à l'intérieur même de l'agglomération. Un certain clivage entre urbain et rural et entre les 2 anciennes communautés de communes de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois persiste. La Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse existe depuis seulement 2 ans et doit peu à peu affirmer son identité en tant que territoire de vie et de projets.

D'autres éléments de contexte et besoins repérés sur la Communauté d'Agglomération sont présentés dans les pages suivantes :

- Sur le pilier « Cohésion sociale » : pages 27 et 37
- Sur le pilier « Renouvellement urbain » : pages 28 et 61
- Sur le pilier « Emploi et développement de l'activité économique » : pages 29 et 77

Identification des inégalités majeures à la Côte Sainte-Catherine

Constats

Le quartier bénéficie d'une importante densité de services et d'équipements : Centre Intercommunal d'Action Sociale, Pôle associatif (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile, Ecole de la 2^{ème} Chance ...), pôle petite enfance, Hôpital, crématorium, Centre d'Action Médico-Social Précoce, centre socioculturel, Association Meusienne de Prévention, régie de quartier, école maternelle et élémentaire, collège, lycée professionnel, foyer universitaire, minigolf, gymnase, salle d'évolution, salle de musculation, stade de football, stade de rugby, courts de tennis, 2 city-stades, pharmacie, tabac-presse, dépôt de pain, magasin de vêtements, salon de coiffure, bureau de poste, guichet bancaire, médecins généralistes, kinésithérapeute.

D'une manière générale, il y a peu de violence *apparente* dans le quartier, en dehors de phénomènes ponctuels liés à des individus isolés ou à des groupes généralement rapidement identifiés grâce au maillage du territoire par les acteurs et à l'efficace coopération entre eux qui permet une certaine réactivité, par exemple à travers le CISPD. La présence d'un poste de police de proximité sur le quartier (actif jusqu'en 2014) a sans doute contribué à prévenir la délinquance.

Il existe comme partout ailleurs des périodes particulièrement propices aux rassemblements à l'extérieur (saison estivale ou plus généralement "beaux jours"). L'habitude des habitants à vivre au calme et le défaut d'isolation phonique efficace de la plupart des logements peuvent engendrer des tensions voire une exaspération de certains durant ces périodes, qui généralement ne durent pas.

Le CISPD est parfois saisi "hors saison" concernant des conflits de voisinage dans le quartier, assez fréquemment liés à des problèmes d'addictions et en particulier d'alcool, dans le parc locatif de l'OPH ou au foyer universitaire. Ces problèmes existent mais ne sont pas plus prononcés dans le quartier que dans le reste de la ville.

D'ailleurs, les études menées auprès de la population dans le cadre de la préparation du contrat de ville montrent que le quartier est apprécié pour sa tranquillité, la présence d'équipements et d'espaces verts, le coût modique des loyers et les facilités de stationnement à l'exception des certains secteurs (Champagne, Flandres). Certains habitants apprécient sa dimension cosmopolite.

Le coût très important des charges des locataires est un point crucial qui illustre les principaux dysfonctionnements du quartier en termes de performance du réseau de chaleur, d'isolation thermique des logements et de répartition des charges entre les usagers du chauffage urbain.

Carte du périmètre du quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV)

La carte ci-dessous présente le périmètre réglementaire du quartier tel qu'il a été arrêté par l'Etat dans le cadre de la révision de la géographie de la politique de la ville, après consultation des élus locaux. Ce périmètre réglementaire strictement défini est à distinguer du "quartier vécu". Il s'agit des espaces en dehors du périmètre défini qui correspondent aux usages des habitants des quartiers prioritaires et aux lieux de vie qu'ils fréquentent (écoles, lycées, équipements sociaux, culturels et sportifs....)

Par exemple, les établissements scolaires et les équipements sportifs de la Côte Sainte-Catherine ne sont pas compris dans le périmètre réglementaire mais font partie du quartier vécu.

Département : Meuse
Commune : Bar-le-Duc
CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse

Quartier : CA de Bar-le-Duc - Sud Meuse



La Côte Sainte-Catherine présente un certain nombre d'écarts de développement par rapport à son environnement⁶.

- ✓ **Quartier le plus peuplé de l'agglomération** : le périmètre réglementaire de la Côte Sainte-Catherine compte 2 030 habitants, soit quasiment l'équivalent de la commune de Fains-Véel, 3^{ème} commune la plus peuplée de l'agglomération après Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois. C'est néanmoins le quartier qui a perdu le plus d'habitants entre 1999 et 2010 : diminution de 23%, soit 781 personnes en moins⁷.
- ✓ **Quartier le plus dense en habitat social** : il compte 1 364 logements sociaux soit 36% du parc social de l'agglomération et 52% de celui de la Ville de Bar-le-Duc.
- ✓ **Quartier où le revenu médian annuel est le plus bas** : 8 647 € contre 17 863 € dans l'ensemble de l'unité urbaine⁸ (en 2009)
- ✓ **Quartier où la part des familles monoparentales est la plus élevée** : 37% de l'ensemble des familles, contre 19% au niveau de la ville et 13% au niveau de l'agglomération.
- ✓ **Quartier où le niveau moyen d'études est le moins élevé** :
 - la part des non diplômés est supérieure à la moyenne, notamment chez les femmes : 40% n'ont aucun diplôme, 29% des hommes (20 à 22% pour la ville et l'agglomération)
 - la part des diplômés de l'enseignement supérieur est inférieure à la moyenne : environ 4% (environ 8% au niveau de l'agglomération et 11% au niveau de la ville).
- ✓ **Quartier où le taux de chômage est le plus élevé** : environ 28% contre environ 15% au niveau de la ville et 12% au niveau de l'agglomération. Même constat pour l'emploi à temps partiel.
- ✓ **Quartier où le taux d'activité des femmes est le plus bas** : 60% seulement des femmes résidant à la Côte Sainte-Catherine sont présentes sur le marché du travail (71% d'hommes), ce qui représente un écart de 7 points par rapport aux femmes résidant dans la communauté d'agglomération et un écart de 15 points avec les hommes résidant dans la communauté d'agglomération.
- ✓ **Quartier où le sous-emploi des femmes est le plus fort** : 41% des femmes résidant à la Côte Sainte-Catherine sont en emploi à temps partiel (9 % d'hommes). L'écart avec les femmes résidant dans la communauté d'agglomération est de 11 points alors que l'écart entre les hommes résidant à la Côte Sainte-Catherine et les hommes résidant dans la communauté d'agglomération n'est que de 4 points. Les femmes résidant dans le QPV sont donc touchées massivement par le sous-emploi.
- ✓ **Quartier qui a le plus de salariés étrangers** : 14% chez les femmes, 20% chez les hommes. Il ne s'agit pas là à proprement parler d'un écart de "développement", mais plutôt d'une donnée sociologique à prendre en considération.
- ✓ **Quartier qui compte le plus fort taux de bénéficiaires de la CMU-c** : environ 2 fois supérieur à la moyenne de la ville (environ 30% contre 15%).
- ✓ **Quartier le plus jeune de la ville** : 47% des habitants ont moins de 30 ans (1 212 personnes).

Les études menées auprès de la population (dont 55 entretiens réalisés par le médiateur social avec des habitants du quartier) mettent notamment en avant la problématique de la gestion des déchets et encombrants, de l'absence actuelle de commerce de proximité, de la fermeture du poste de police.

⁶ Sauf indication contraire, les données de ce chapitre sont tirées de la base d'informations rendues accessibles par le CGET

⁷ A l'échelle de l'IRIS

⁸ Découpage utilisé par l'INSEE, l'unité urbaine de Bar-le-Duc regroupe les communes de Bar-le-Duc, Savonnières-devant-Bar, Fains-Véel et Behonne

Du point de vue urbain, le projet de rénovation urbaine mené de 2005 à 2014 a permis d'amorcer une amélioration de l'habitat et de dédensifier en particulier les secteurs "Champagne" puis "Vosges" grâce aux démolitions et réaménagements réalisés par l'OPH d'une part et la Ville d'autre part.

La réhabilitation des immeubles du boulevard des Flandres a démarré à la fin de l'année 2014 et les premiers résultats visibles apportent une fraîcheur incontestable aux façades. Ces interventions viendront achever la requalification de ce secteur clé du quartier (présence du collège, de la régie des quartiers, de l'Association Meusienne de Prévention, proximité du lycée) déjà fortement optimisé grâce aux opérations d'aménagement, de sécurisation de la voirie et d'amélioration de l'éclairage réalisées par les services de la Ville.

Le centre socioculturel, la salle Dumas et leurs abords, rénovés en 2012-2013, sont aujourd'hui bien plus attractifs qu'avant les interventions de la Ville. A proximité, le secteur du centre commercial a lui aussi bénéficié d'une plus-value (façades, éclairage, agrandissement, réaménagement du parking), qui a néanmoins été ternie par la fermeture par décision unilatérale d'un supermarché discount très utilisé dans le quartier. Une nouvelle enseigne doit ouvrir ses portes au second semestre 2015.

Plusieurs services et commerces ont tendance à disparaître, en particulier ces deux dernières années, ce qui appelle à une certaine vigilance : sandwicherie, poste de police, supermarché, minigolf, agence bancaire (ne restent que des guichets automatiques). Des incertitudes pèsent sur le maintien de la Poste. Le centre médico-social, désormais intégré à la maison de la solidarité située en centre-ville, maintiendra malgré tout des permanences dans le quartier.

Pages suivantes : diagnostic par "pilier" du contrat de ville, à l'échelle de l'agglomération et du quartier prioritaire.

COHESION SOCIALE

ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Communauté d'Agglomération			
<p>Coopération et réactivité des acteurs locaux</p> <p>Richesse et diversité des actions et activités existantes</p> <p>Proximité entre les personnes : "petit territoire où tout le monde se connaît"</p> <p>Tranquillité dans l'ensemble</p>	<p>Insuffisance et/ou répartition inégale des moyens</p> <p>Absence / insuffisance de réponses à certains problèmes : décrochage scolaire, marginalisation, addictions, parentalité, isolement ...</p> <p>Manque d'effectif des polices</p> <p>Méconnaissance par les habitants de services existants (garde d'enfants, services de santé gratuits ...)</p> <p>Présence physique insuffisante du CIDFF qui restreint l'accès aux droits des femmes et ne permet pas de prendre en charge toutes les demandes des femmes victimes de violences</p>	<p>Agir en bonne intelligence avec les orientations de travail des acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promotion de la santé / prévention des addictions / santé mentale • prévention de la radicalisation, de la récidive, des violences faites aux femmes, vidéoprotection • accès au droit / aux services • développement du service civique et de la mobilité internationale • insertion par le sport, la culture • lutte contre le décrochage scolaire • soutien à la parentalité • lutte contre l'isolement • soutien à la vie associative <p>...</p>	<p>Risque de réduction d'activités par manque de moyens mobilisés (ex. Point Accueil Ecoute Jeunes ; activités Ville-Vie-Vacances)</p> <p>Dilution des responsabilités dans les instances partenariales</p> <p>Aggravation de la violence (intrafamiliale ; envers les services)</p> <p>Racisme / Communautarisme</p> <p>Mauvaise utilisation d'internet, des réseaux sociaux</p>
Côte Sainte-Catherine			
<p>Présence de services et de lieux de rencontre</p> <p>Quartier fréquenté par une population diversifiée (habitants, scolaires ...)</p> <p>Quartier non excessivement confronté à la délinquance</p> <p>Relative tranquillité</p>	<p>Concentration de ménages en situation de précarité</p> <p>Sentiment plus ou moins accentué de stigmatisation</p> <p>Tensions ponctuelles liées principalement au bruit ou aux incivilités (encombrants, déchets sur la voie publique)</p>	<p>Associer les habitants et usagers du quartier aux projets via le conseil citoyen</p> <p>S'appuyer sur les services existants pour répondre aux besoins non couverts (halte-garderie, bibliothèque)</p> <p>...</p>	<p>Augmentation de la délinquance en cas de fermeture définitive du poste de police du quartier</p> <p>Complications dans l'accès aux soins (départs à la retraite des médecins ...)</p>

RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Communauté d'Agglomération			
<p>Qualité architecturale</p> <p>Qualité de l'environnement</p> <p>Faible pression de la demande de logement</p> <p>Accessibilité du parc social</p> <p>Qualité des transports en commun (sauf cas particuliers)</p>	<p>Evolution de la vacance</p> <p>Vieillessement et dégradation de l'habitat</p> <p>Difficultés à réhabiliter le parc (ménages à faibles ressources)</p> <p>Parc énergivore</p>	<p>Agir en bonne intelligence avec les orientations de travail des acteurs locaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contrats de partenariat "Lorraine et Territoires" du conseil régional • PDLHPD unique • Plan stratégique de patrimoine de l'OPH • Mise en place d'OPAH avec l'appui du conseil départemental et de l'ANAH <p>...</p>	<p>Perte de population et d'attractivité</p> <p>Dégradation du bâti</p> <p>Concurrence entre les parcs publics et privés au sein du territoire et avec les alentours</p> <p>Dégradation du patrimoine et augmentation de la vacance dans le patrimoine de qualité</p>
Côte Sainte-Catherine			
<p>Vue privilégiée sur la ville</p> <p>Nombre réduit d'étages par immeuble</p> <p>Présence d'espaces verts</p> <p>Présence d'équipements et services</p> <p>Disponibilité de locaux</p> <p>Quartier relativement bien relié au reste du territoire</p>	<p>Concentration de l'habitat</p> <p>Isolation thermique et phonique des logements collectifs</p> <p>Vétusté du réseau de chaleur</p> <p>Coût des charges pour les locataires</p> <p>Vacance des logements</p> <p>Déchets encombrants</p>	<p>Candidature au Nouveau Plan National de Renouvellement Urbain (NPNRU)</p> <p>Mise en valeur du quartier pour sa vue privilégiée sur la ville : en faire la "clause du quartier le plus favorisé"</p> <p>Extension à la Côte Sainte Catherine du cheminement piéton de découverte de la ville en cours de réflexion</p> <p>Complémentarité avec l'Agenda 21</p> <p>...</p>	<p>Risque de stigmatisation du quartier</p> <p>Raréfaction des espaces verts</p> <p>Disparition du centre commercial</p> <p>Augmentation des nuisances / conflits de voisinage</p> <p>Perte de population et d'attractivité du quartier</p>

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

ATOUPS	FAIBLESSES	OPPORTUNITES	MENACES
Agglomération			
<p>Territoire globalement bien couvert en la matière</p> <p>Bonne coopération entre partenaires locaux</p> <p>Activités / initiatives existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • plate-forme emploi-entreprises du CIAS • Petits déjeuners de l'économie • Interventions de la CCI dans les établissements scolaires • Forums métiers de la région « village de la formation Lorraine » • Journées Lorraine Portes Ouvertes • Mise en œuvre des clauses sociales par la Maison de l'Emploi • Forum sur l'emploi et la formation (MDE, Pôle Emploi et autres partenaires) 	<p>Manque de commerces de proximité dans les zones rurales</p> <p>Mobilité des habitants</p> <p>Cloisonnements persistants entre économie et insertion</p> <p>Fort éloignement de l'emploi d'une partie du public (difficultés d'organisation, attitude ...)</p> <p>Manque de communication sur les outils existants</p>	<p>Projets CIGEO et SAFRAN – ALBANY</p> <p>Projet d'aménagement de la RN 135</p> <p>Aménagement programmé de plusieurs zones d'activité économique dans l'agglomération</p> <p>Emplois d'avenir, apprentissage en alternance</p> <p>Dispositif "accompagnement global"</p> <p>Aménagement numérique du territoire par le déploiement de la fibre optique</p> <p>Développement des clauses sociales à l'échelle intercommunale</p>	<p>Fermeture des grandes entreprises, diminution de l'offre d'emploi</p> <p>Inscription durable dans le non emploi</p> <p>Affaiblissement de la mobilité psychologique des habitants</p>
Côte Sainte-Catherine			
<p>Mise en œuvre de clauses sociales dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine 2005-2014</p> <p>Disponibilité de locaux pour développer de l'activité</p>	<p>Concentration de public nécessitant un accompagnement renforcé</p> <p>Conditions d'accueil des demandeurs d'emploi (absence de connexion internet dans l'espace du centre social où se tiennent les permanences du conseiller en insertion du CIAS)</p> <p>Diminution des activités et services en particulier ces 2 dernières années</p>	<p>Projets visant le quartier créateurs d'emploi (EHPAD, programme OPH ...)</p> <p>Mesures de l'Etat pour les quartiers : exonérations d'impôts, 30% d'emplois d'avenir mobilisés, taux majoré de prise en charge des CUI ou aides directes aux SIAE employant des habitants du quartier ...</p> <p>10% du FEDER-FSE réservés aux quartiers</p>	<p>Disparition de l'activité économique sur le quartier : supermarché, banque, minigolf, la Poste</p> <p>Augmentation de la précarité des ménages</p> <p>Difficultés d'accès aux services</p>

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Les enjeux définis dans le contrat de ville portent sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération et de manière renforcée sur le quartier prioritaire.

D'où l'emploi du terme "territoire", qui renvoie à la fois au quartier et à l'agglomération.

Le présent document est un contrat-cadre qui a vocation à poser un diagnostic, des objectifs et des engagements généraux et définir un cadre de coopération entre les contractants et les différents partenaires. Il sera décliné en plan d'action pluriannuel après sa signature.

Enjeux transversaux

Les 3 axes transversaux obligatoires des contrats de ville

Tout contrat de ville comporte au minimum 3 axes transversaux, en d'autres termes 3 thèmes qui doivent être traités à travers tous les autres dès l'élaboration du contrat de ville, dans sa mise en œuvre, son suivi et son évaluation :

- La jeunesse
- L'égalité entre les femmes et les hommes
- La prévention de toutes les discriminations

Des actions spécifiques peuvent également être proposées sur ces trois thématiques.

De manière générale, l'approche intégrée des 3 axes transversaux sera favorisée :

- Par une sensibilisation des acteurs de la politique de la ville : l'Etat souhaite accompagner les collectivités dans leur démarche de formation des professionnels de la politique de ville et des conseils citoyens (sessions de sensibilisation, co/formation, recherche action...)
- Au travers des outils de planification. L'ambition de l'Etat est :
 - d'inscrire la mise en œuvre d'une approche intégrée des trois axes transversaux dans chacun des piliers du contrat de ville et du plan d'action
 - de veiller à la mise en place d'objectifs et d'indicateurs spécifiques à ces trois thématiques dans le contrat de ville et son plan d'action
- Par le biais des instances de gouvernance. L'Etat souhaite :
 - inscrire le suivi des axes transversaux comme objectif à part entière de chacune des instances (de pilotage et technique) de la politique de la ville
 - nommer un(e) référent(e) Etat et dans chaque collectivité pour coordonner le suivi des trois thématiques
 - développer des méthodes d'observation renouvelées (diagnostics sexués, focus sur la place des jeunes et leur participation, marches exploratoires...), dans le but d'améliorer la connaissance des dynamiques à l'œuvre dans les quartiers prioritaires.

- Au travers des appels à projets. L'Etat propose :
 - d'intégrer les trois axes transversaux obligatoires dans les conventions de financement liées aux crédits du Commissariat général à l'égalité des territoires et dans les arrêtés liés aux crédits jeunesse.
 - de prévoir une modalité de « bonification financière » en direction de projets qui intégreront de manière effective dans leur démarche un ou plusieurs axes transversaux, au niveau du cahier des charges des appels à projet Politique de la Ville,
 - d'inciter les structures porteuses de projets, à développer une stratégie d'action relative à une ou plusieurs des trois thématiques transversales et à les inscrire comme axe structurant de leur projet d'établissement.

La Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité préconise de construire des actions autour des pistes suivantes :

- Sensibiliser et former les acteurs et actrices locaux sur les enjeux de l'égalité femmes-hommes et filles-garçons,
- Décliner dans les quartiers prioritaires les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes,
- S'appuyer sur le CISPD (groupe de travail dédié aux violences faites aux femmes, marche exploratoire de femmes),
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers, notamment par la mobilisation du Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes (FGIF),
- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers aux actions d'information sur leurs droits,
- Inscrire l'égalité femmes-hommes dans l'appel à projet du contrat de ville.

Les 2 axes transversaux complémentaires : le développement durable et la mobilité

Le développement durable, au même titre que la jeunesse, l'égalité femmes-hommes et la prévention des discriminations, constituera un des axes transversaux du projet. Ce choix se justifie par la volonté de bâtir le contrat de ville autour d'un thème résolument tourné vers l'avenir et fait écho à la démarche d'élaboration d'un Agenda 21 par la Ville de Bar-le-Duc.

La mobilité sera traitée également comme un axe transversal : à travers ses 3 piliers, le contrat de ville s'efforcera d'impulser et développer des initiatives favorisant la mobilité des habitants :

- à l'intérieur de l'agglomération,
- depuis l'agglomération vers l'extérieur.

Enjeux thématiques

Les 3 piliers des contrats de ville sont définis par la loi.

En ce qui concerne l'agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, chaque pilier est orienté vers un enjeu particulier qui correspond aux réalités locales et qui a été défini à partir des travaux préparatoires.

Pilier "Cohésion sociale"

Enjeu : maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre-ensemble

Pilier "Renouvellement urbain et cadre de vie"

Enjeu : améliorer l'attractivité du territoire

Pilier "Emploi et développement de l'activité économique"

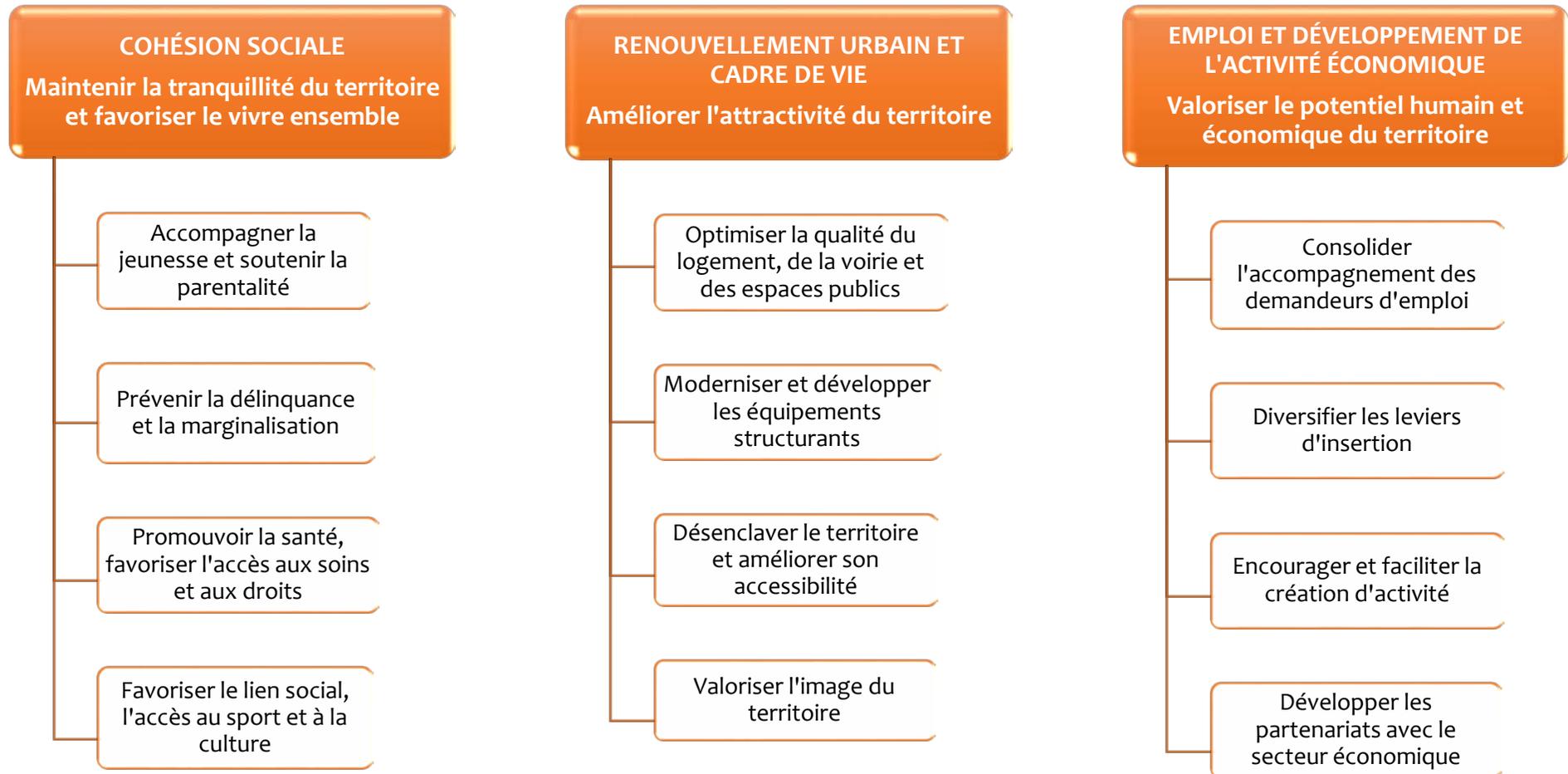
Enjeu : valoriser le potentiel humain et économique du territoire

Ces 3 enjeux forment la stratégie du contrat de ville, qui se décline en 12 orientations stratégiques, elles-mêmes déclinées en objectifs opérationnels.

Le plan d'actions pluriannuel qui sera annexé au présent contrat-cadre constituera la traduction concrète de ces objectifs opérationnels.

Les orientations stratégiques du contrat sont schématisées ci-dessous puis développées dans les pages suivantes.

SCHEMA DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES



Axes transversaux : jeunesse, prévention et lutte contre les discriminations, égalité entre les femmes et les hommes, développement durable, mobilité

COHESION SOCIALE

COHESION SOCIALE

ENJEU :

Maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre ensemble

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité
Prévenir la délinquance et la marginalisation
Promouvoir la santé, favoriser l'accès aux soins et aux droits
Favoriser le lien social, l'accès au sport et à la culture

Dans ce chapitre :

Partenaires mobilisés : acteurs du territoire qui concourent aux orientations définies dans le contrat

Résumé du diagnostic territorial : contexte et besoins propres au pilier "cohésion sociale"

Objectifs opérationnels : déclinaison pratique des orientations stratégiques et engagements des partenaires d'ici à 2020

Plusieurs acteurs du territoire contribuent, dans leurs activités quotidiennes ou bien dans leurs orientations actuelles de travail, à l'enjeu de maintien de la tranquillité du territoire et de "vivre ensemble".

Le contrat de ville propose :

- ✓ **une vision globale des interventions et projets structurants visant le territoire,**
- ✓ **une mise en cohérence par la mise en place d'outils de suivi structurés,**
- ✓ **des initiatives complémentaires.**

PARTENAIRES MOBILISES

Aperçu des orientations de travail des acteurs du territoire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

CIAS

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

La Communauté d'Agglomération dispose d'une compétence en matière d'action sociale exercée à travers son Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le CIAS est présent sur 2 sites : Ligny-en-Barrois et Bar-le-Duc, siège du CIAS, implanté au cœur même du quartier prioritaire.

Ses services Administration Générale (accueil du public sur les 2 sites et accueil des seniors aux partages de repas bi-mensuels à Velaines), **Solidarité Insertion Emploi** (aide sociale légale, aides facultatives, actions de prévention et d'insertion), **Action Educative et Parentalité** (animations jeunesse Ville-Vie-Vacances, lieu d'accueil enfant-parents, relais assistantes maternelles), **Etablissements** (foyer-logements, multi-accueils petite enfance, Service de Soins Infirmiers A Domicile, portage de repas à domicile, EHPAD) et **Pharmacie à Usage Interne** de l'EHPAD **jouent un rôle majeur en matière de cohésion sociale au quotidien sur le territoire.** Le CIAS porte des projets innovants tels que les Jardins de Prévention, la formation BraSiloCim Batucada ou encore la création d'une épicerie sociale à Ligny-en-Barrois.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

Côte Sainte-Catherine

- Accueil du public
- Local d'accueil du dispositif Ville Vie Vacances "Cod'jeunes"
- Lieu d'Accueil Enfants Parents
- Multi-accueil petite enfance Louise Marie
- Futur EHPAD

Service "Politique de la Ville"

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- **CISPD**

La Communauté d'Agglomération pilote le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Les orientations de travail du CISPD définies en 2015 sont le développement de la médiation sociale et du rappel à l'ordre par les maires qui le souhaitent. Des commissions et groupes de travail réunissent plusieurs fois par trimestre des acteurs de terrain autour des questions liées à la jeunesse, les incivilités et les ivresses publiques manifestes. Des situations particulières et individuelles sont évoquées et traitées dans le cadre de ces commissions.

- **ASV**

L'Atelier Santé-Ville regroupe différentes structures principalement associatives autour de projets de promotion de la santé. Les manifestations FestyFree, Baradize et Printemps des Elixirs sont organisés dans ce cadre par l'ANPAA 55, sur la base d'une convention avec la Communauté d'Agglomération.

- **Médiation sociale**

Un adulte-relais exerce les fonctions de médiateur social sur la Communauté d'Agglomération. Le médiateur travaille en lien étroit avec le CISPD et anime le dispositif "EMILIEN" dont la vocation est d'aller vers les habitants de l'ensemble de l'intercommunalité afin d'informer, écouter, orienter vers les ressources du territoire.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Soirée de promotion de la santé Baradize à la Côte Sainte-Catherine (convention avec l'ANPAA 55)
- Soutien à la prévention spécialisée (convention avec l'AMP, dont les locaux sont situés à la Côte Sainte Catherine et dans le quartier de l'Ornain)
- Animation des ateliers coup de pouce CLE
- Accompagnement scolaire et social individualisé par convention avec l'AMP au titre du PRE
- Suivi général de l'Opération de Rénovation Urbaine 2005-2014 pour la Ville de Bar-le-Duc
- Animation de séances d'accompagnement scolaire au titre du PRE à l'école du Bouvret à Tronville-en-Barrois

Autres services de la Communauté d'Agglomération

D'autres services concourent aux enjeux de cohésion sociale tels que la Médiathèque (qui met en place un contrat territoire lecture avec la DRAC), le Musée barrois, le service chargé de la politique de développement du sport (qui vient de recenser l'ensemble des installations sportives de l'intercommunalité), les équipements sportifs communautaires (centres nautiques de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois, gymnase de Ligny-en-Barrois), le Centre d'Initiation Musicale ou encore l'accueil des gens du voyage. Une réflexion est en cours sur la création d'un "club de partenaires-sponsors" destiné à mobiliser les grands groupes présents sur le territoire afin d'abonder un fonds via du sponsoring ou du mécénat.

ACTEURS EXTERIEURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Préfecture

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Elle pilote le plan départemental de prévention de la délinquance et collabore avec le CISPD. Elle lance divers appels à projets : FIDP (prévention de la radicalisation, action en direction des jeunes exposés à la délinquance, prévention de la récidive, prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et aide aux victimes, tranquillité publique, vidéoprotection), MILDECA (lutte contre les drogues, les conduites addictives et les trafics qui y sont liés).

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Le Préfet copréside le comité de pilotage du contrat de ville
- Les crédits du FIPD sont ciblés sur les quartiers prioritaires à 75%

Police et Gendarmerie

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Elles assurent la sécurité publique au quotidien et représentent donc un facteur clé de cohésion sociale. Elles collaborent avec le CISPD de la Communauté d'Agglomération.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Un poste de police de proximité à la Côte Sainte Catherine inactif depuis plusieurs mois
- Gendarmerie implantée dans le quartier de l'Ornain à Ligny-en-Barrois

Education Nationale

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Les orientations de travail actuelles sont notamment la lutte contre le décrochage scolaire (plate-forme d'appui aux décrocheurs, réseau FOQUALE, référents "décrochage scolaire" dans le 2nd degré, atelier relais, groupes de prévention du décrochage scolaire), diverses actions de prévention (projets des CESC, parentalité), des activités périscolaires (accompagnement éducatif, dispositif "D'col"), participation aux Projets Educatifs Territoriaux, projets "arts et culture" ...

L'Education Nationale collabore avec le CISPD de la Communauté d'Agglomération.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Classement du collège Prévert en Réseau d'Education Prioritaire + : mesure des écarts de réussite REP / hors REP et développement de moyens spécifiques (affectation d'emplois médico-sociaux, heures supplémentaires effectives annuelles, majoration de l'indemnité annuelle des enseignants, mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle, pôle scientifique ...). Ecoles de rattachement : maternelle Jean Cocteau et élémentaire Camille Claudel
- Ecole primaire du Bouvret dans le quartier du Bouvret à Tronville-en-Barrois
- Ecole primaire Bernard Thévenin dans le quartier des Aouisses à Ligny-en-Barrois
- Dispositif "plus de maîtres que de classes" : 25% des postes créés réservés aux écoles des quartiers

Caisse d'Allocations Familiales

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

La CAF a défini un plan d'accessibilité aux services qui s'appuie principalement sur la mise en œuvre d'un espace multi média pour permettre aux allocataires de se familiariser avec l'ensemble des services de la Caf.fr (télédéclarations, rubrique « mon compte »...) et ainsi les rendre plus autonomes dans les démarches administratives en exploitant au maximum les offres de services web. La CAF de la Meuse développe une action sociale territoriale, prenant en compte les problématiques locales. Ainsi elle intervient en matière de soutien à la parentalité (par le biais des REAAP, des CLAS, de la médiation familiale, d'espaces rencontres, de Lieux d'Accueil Enfants Parents, les interventions d'aide à domicile ponctuelles au regard des faits générateurs, d'animations collectives famille, d'accompagnement des familles monoparentales bénéficiaires du RSA avec enfant de moins de 3 ans).

Les centres sociaux agréés par la CAF de la Meuse sont les vecteurs de l'action sociale développée par la CAF de la Meuse au profit des familles, des jeunes, des enfants... et bénéficient à ce titre de financements importants permettant la mise en œuvre d'actions concrètes.

La CAF a souhaité inscrire l'égalité femmes-hommes dans les projets sociaux portés par les centres sociaux en renouvellements d'agrément et les espaces de vie sociale.

La CAF de la Meuse pilote également d'autres dispositifs qui contribuent à la cohésion sociale tels que les contrats enfance et jeunesse, le schéma départemental de la Parentalité et prochainement le schéma départemental Enfance et Familles.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Soutien au fonctionnement et à l'investissement en faveur du centre socioculturel de la Côte Sainte-Catherine pour la mise en œuvre d'actions diversifiées au profit du public pluri générationnel avec une attention particulière aux publics les plus en difficultés
- Financement de la structure multi accueil Louise Marie sur la Côte Sainte-Catherine avec un objectif d'accueil d'au moins 10% d'enfants issus de familles dont la participation à l'heure d'accueil est inférieure à 1 € et l'intégration d'enfants porteurs de handicap.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Le service Insertion et la prévention de toutes les exclusions (IPE).

Le périmètre de compétences de ce service (politique de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile, politiques d'intégration des personnes primo-arrivantes, politiques d'hébergement des personnes sans abris et mal logées, les politiques Etat relatives à la parentalité, la Protection judiciaire des majeurs...) intègrent également la Politique de la Ville –Etat : animation territoriale de cette politique aux côtés des collectivités, gestion du budget opérationnel de programme dédié (crédits CGET dont les deux PRE du département) et gestion départementale du dispositif Adultes relais.

- La Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité

La déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DDFE) est en charge de coordonner, au niveau du département, l'ensemble des opérations mettant en œuvre la politique interministérielle, transversale et partenariale de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les priorités du ministère en charge des droits des femmes sont : la politique de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité professionnelle et la lutte contre la précarité féminine et l'éducation à l'égalité et la lutte contre les stéréotypes sexistes. La Déléguée régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité (DRDFE) de Lorraine participe aux financements des actions s'inscrivant dans ces axes prioritaires ainsi que la mission d'intérêt général confiée au CIDFF pour l'accès aux droits des femmes.

- Le service Jeunesse et Sports de la DDCSPP participe au développement des politiques jeunesse et sportives.

Depuis 2011, date de la mise en œuvre du service civique, peu de missions ont été développées sur les quartiers, malgré des temps d'information à destination des associations et des collectivités. Le service souhaite que ce dispositif fasse partie intégrante de la mise en œuvre de la politique de la ville de par sa plus value au travers du parcours de chaque jeune et au regard des attentes affichées en termes d'objectifs relatifs à l'intérêt général de tous les publics cibles.

De même, la mobilité internationale, pilotée par le niveau régional (DRJSCS), est un dispositif participant aux objectifs visés par la politique de la ville : programme de mobilité européenne ERASMUS + pour les 13-30 ans ; temps de formation au montage de projets d'échanges internationaux de jeunes (service volontaire européen).

Afin de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture et à la pratique sportive, le service accompagne les porteurs afin de maintenir et de développer des Accueils Collectifs de Mineurs sur les temps périscolaires et extrascolaires.

L'élaboration de projets éducatifs territoriaux des collectivités marque la volonté de l'Etat de veiller à la sécurité des mineurs et de garantir la qualité éducative de ces temps périscolaires : la mise en place d'un groupe d'appui départemental (DASEN, DDCSPP, CAF) permet un accompagnement de proximité. La déclaration de ces temps en ACM permet aux élus(es) de maintenir et d'améliorer la qualité éducative de ces temps et la qualification des équipes pédagogiques, notamment par leur participation aux formations proposées (environnement, citoyenneté, sport santé, égalité filles/garçons...) par le service Jeunesse et Sports en y associant des partenaires institutionnels et associatifs.

Un accompagnement technique et un appui financier au travers de différentes instances en direction des associations et des collectivités permettent d'optimiser la continuité éducative dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet global entre les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre des politiques sportives, l'accompagnement du service contribue à porter un regard sur leur mise en œuvre en s'attachant plus particulièrement au développement de l'accès au sport pour tous : diversification et accessibilité à la pratique sportive, développement d'actions spécifiques : sport santé, sport éducation, mixité, citoyenneté, sport handicap. Des actions de sensibilisation et de mobilisation sont proposées à des clubs et comités sportifs et des collectivités avec la participation de partenaires associatifs et institutionnels.

L'appui technique et financier contribue à soutenir les clubs et les comités sportifs dans le cadre de ces axes prioritaires et celui de la sécurisation de l'emploi et de son développement en réponse aux orientations de l'Etat.

Cet appui technique et financier concerne aussi les collectivités pour le maintien et le développement des équipements dans le cadre de la DETR : 2 catégories sport, péri et extra scolaire.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Service de l'Etat référent en matière de politique de la ville : délégué départemental adjoint du CGET pour la gestion de la dotation annuelle "politique de la ville" et la gestion des conventions Adultes-relais
- Service civique : objectif national de 25% pour les jeunes des quartiers
- Politique de l'Etat "emploi sportif quartiers" et dispositifs citoyens du sport
- DDFE : accès aux droits des femmes et des familles et action de mobilisation vers l'emploi des femmes des quartiers

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

La DRJSCS élabore un schéma régional des activités physiques avec la prise en considération des territoires carencés. Elle accompagne également la mobilité internationale.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Prise en considération des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des activités physiques
- Quartiers prioritaires ciblés par le CNDS : priorité aux QPV déclinée au niveau régional
- 7 emplois dédiés à la mise en place d'actions dans les quartiers prioritaires (dont 5 consolidés)
- Création d'un tableau de bord régional de suivi de la politique de la ville

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Il existe une convention locale entre la CPAM, les CCAS, l'Union de caisses-Centre de médecine préventive (formation / information aux personnels CCAS, mise à disposition d'un référent CPAM), ainsi qu'une convention avec le CFA et l'Union de caisses-Centre de médecine préventive.

La CPAM établit un diagnostic des situations de non-recours, d'incompréhension et de rupture, assure la promotion des dépistages organisés de cancers, de l'examen périodique de santé.

Elle anime des services en santé et prévention (Sophia, Prado Maternité, MT'DENT ...) et mobilise un animateur pour organiser des réunions d'information en prévention santé. Elle travaille également en partenariat avec la maison d'arrêt et propose des permanences aux distributions des repas des restos du cœur.

La CPAM met en place des « parcours seniors » et « parcours santé jeunes » (avec le CFA).

Elle participe à l'atelier santé-ville de la Communauté d'Agglomération.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Actions ponctuelles (ex. sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire à l'école Camille Claudel)

Agence Régionale de Santé

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Un projet régional de santé a été adopté en 2012.

L'ARS contribue à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé via le schéma régional de prévention et le PRAPS : plusieurs appels à projets annuels (accès à la santé, alimentation, établissements scolaires ...). Une convention ARS/Rectorat contribue au soutien d'actions de prévention en milieu scolaire.

Elle dispose de mesures incitatives auprès des professionnels de santé (aides à l'installation, aides financières, expertise). Elle développe des modalités d'interventions des professionnels de santé à l'égard des personnes en difficulté.

Elle soutient la prévention des conduites addictives (soutien aux CSAPA, formations RESAM), les associations et projets (ex. maison des adolescents).

La santé mentale en Meuse est un axe de travail prioritaire pour l'ARS.

Elle participe à l'atelier santé-ville de la Communauté d'Agglomération.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille :

- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville seront traités dans le cadre de la révision des zones déficitaires en professionnels de santé
- Soutien à des projets conduits dans le cadre de l'atelier santé-ville de la Communauté d'Agglomération et se déroulant sur le quartier prioritaire (ex. soirée de promotion de la santé "Baradize" à la Côte Sainte-Catherine
- Soutien à des actions de prévention en milieu scolaire au collège Prévert, au lycée professionnel Zola

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

La DRAC est en contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle avec la Ville de Bar-le-Duc. Elle pilote les contrats "territoire lecture" : 5 en Lorraine dont 2 en Meuse (1 avec la Bibliothèque Départementale de la Meuse + 1 en projet avec la Communauté d'Agglomération).

Dans le secteur de la lecture publique et de l'écrit, la communauté d'agglomération de Bar-le-Duc "Meuse Grand Sud" s'est engagée en 2015 dans la réalisation d'un diagnostic territorial en vue de la signature d'un "contrat territoire lecture" avec la préfecture de la Meuse. Promu par le Ministère de la culture et de la communication, ce dispositif entend répondre à un triple objectif : densifier le maillage des infrastructures (notamment informatiques et numériques) sur le territoire de l'agglomération, coordonner l'action des divers acteurs associés à la bibliothèque d'agglomération, promouvoir des actions innovantes autour du numérique ou de nouvelles formes de médiations interpersonnelles (ex. ateliers d'écriture). Une subvention de 15 000€ est accordée dès 2015 par la DRAC Lorraine à la première phase de ce processus (phase qui consiste en la réalisation d'un diagnostic territorial externe, réalisé par un cabinet de consultants qui a été sélectionné à l'échelle nationale dans le cadre d'un appel d'offres précis).

La DRAC subventionne plusieurs structures du territoire : ACB, CIM, Médiathèque, Musée barrois.

Elle propose des interventions au collège et au lycée.

Elle apporte également son soutien à l'informatisation de la librairie la Fabrique.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Objectif de consacrer aux quartiers prioritaires 30% des crédits dédiés au projet national pour l'éducation artistique et culturelle (priorités : éducation au multimédia et aux pratiques numériques)
- Crédits spécifiques pour les projets de médias de proximité ou valorisant la mémoire des quartiers

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

La PJJ gère l'Unité Educative d'Hébergement Collectif de Bar-le-Duc (12 places pour mineurs de 14 à 18 ans placés dans le cadre pénal) et le Service Territorial Educatif de Milieu Ouvert de Verdun qui suit environ 200 mineurs meusiens : mesures de réparation pénale (46%), de liberté surveillée provisoire et mesures judiciaires d'investigation éducatives (en hausse).

Elle propose ou participe à des actions dans divers domaines : santé (partenariat avec ANPAA, CPAM, RESADOM ; collaboration à développer avec les acteurs du champ de la santé mentale), scolarité et insertion (DAIP, CIO, D2A), citoyenneté et estime de soi (dispositif SAPHYR piloté par la DRJSCS), prévention de la délinquance et lutte contre la récidive (mise en place de stages sur divers thèmes : stupéfiants, sexualité, sécurité routière, violence, citoyenneté).

Elle collabore avec le CISPD de la Communauté d'Agglomération.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille :

- Suivi de mineurs issus des quartiers politique de la ville
- Participation à des actions visant les quartiers politique de la ville

Conseil régional

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Il contribue activement à la cohésion sociale, notamment de par son soutien au tissu associatif : dispositif IRELIS (soutien aux projets d'accès à la citoyenneté, aux manifestations inscrites dans une logique d'intégration sociale de publics en difficulté), fonds régional de développement de la vie associative (formation de bénévoles, aide au développement d'actions ou d'outils innovants ...), forum permanent de la vie associative, dispositif Lorraine emploi qui accorde aux structures associatives, les fondations, les SCIC, les entreprises d'insertion et les entreprises de spectacle vivant une aide dégressive sur 3 ans permettant de favoriser la création d'emploi d'intérêt économique et social pérennes. Enfin, le Conseil régional apporte son soutien aux actions portées par le Conseil citoyen et à la formation de ses bénévoles.

La Région met en place des contrats de partenariat Lorraine et Territoires (relais des contrats d'appui au développement des territoires ; validation juin 2015). Priorités : réhabilitation de logements sociaux, équipements de santé, sportifs et culturels.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille :

- Accompagnement ponctuel de projets visant les quartiers prioritaires
- Signature des contrats de ville

Département

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Le Département conduit une politique de développement territorial comportant un soutien pour les services à la population, l'accès au sport et à la culture. Il pilote également le plan départemental d'insertion et les pactes territoriaux d'insertion (PDI / PTI) et intervient au quotidien en faveur de la lutte contre la précarité, le lien social, l'insertion sociale et professionnelle, la prévention, l'économie sociale et solidaire ...

Les maisons de la solidarité, créées en 2015 en remplacement des centres médico-sociaux, collaborent avec le CISPD de la Communauté d'Agglomération.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille :

- Antenne de la maison de la solidarité à la Côte Sainte Catherine (ancien CMS)
- Ancien CMS dans le quartier du Bouvret à Tronville-en-Barrois
- Signature des contrats de ville

Ville de Bar-le-Duc

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Elle est en contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle avec la DRAC (PLEA).

La Ville met en place des contrats d'objectifs sport (soutien aux projets de développement de clubs visant le haut niveau : une priorité est donnée aux projets portés par les clubs ayant le label 55 du conseil départemental et soutenus par le CNDS). Elle participe au projet de club de partenaires/sponsors en lien avec l'intercommunalité.

Elle collabore avec le CISPD de la Communauté d'Agglomération (participation de la police municipale et d'élus).

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille :

- Activités et services situés à la Côte Sainte-Catherine : foyer universitaire, salle de spectacle Dumas, mise à disposition de locaux et accompagnement du centre socioculturel, comité de quartier, équipements sportifs, organisation des nouvelles activités périscolaires à l'école Camille Claudel.

Autres acteurs du territoire

Les nombreuses associations et les bénévoles du territoire concourent de manière prépondérante, aux côtés des acteurs publics, à la cohésion sociale sur la Communauté d'Agglomération.

Les communes mettent également en place des actions en faveur de la cohésion sociale : elles organisent pour la plupart des "repas des anciens" en fin d'année, ou encore les nouvelles activités périscolaires par exemple.

En matière de lutte contre l'isolement des personnes âgées le **Groupe Relais de Ligny-en-Barrois**, particulièrement actif, s'appuie sur un réseau de bénévoles afin de proposer divers services et d'organiser des activités (repas partagé de fin d'année, colis de Noël, goûters, visites à domicile ...). Le **foyer-logements des Coquillottes** géré par le CIAS conduit également des initiatives de ce type et fédère lui aussi un large réseau de bénévoles ("Raid des Aînés", création de l'association "Coquill'âge").

Sans pouvoir être exhaustif, d'autres acteurs du territoire apportent une contribution aux enjeux fixés par le contrat de ville en matière de cohésion sociale : le **Centre Hospitalier Général** et le **Centre Hospitalier Spécialisé** (Permanence d'Accès aux Soins de Santé, Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité), **l'agence de l'OPH** et son service de médiation ...

RESUME DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Contexte et besoins propres au pilier "Cohésion Sociale"

L'observation du territoire montre qu'il existe de nombreux acteurs et de nombreuses initiatives publiques ou associatives et qu'aucune "carence" grave n'est signalée en matière d'actions de cohésion sociale dans l'agglomération. C'est donc principalement un **besoin de coordination entre les différentes interventions** qui ressort du diagnostic.

La multiplicité des interventions, des opérateurs et des dispositifs existants en matière éducative est un exemple qui illustre bien ce **besoin de mise en cohérence**. L'objectif de redonner à la jeunesse de l'espoir quant à l'avenir semble partagé par un grand nombre de partenaires. La nécessité de **remobilisation et de responsabilisation des parents** est également fortement soulignée.

En matière de relations humaines, les études pointent un besoin d'apaiser certaines tensions entre les habitants, qui prennent souvent la forme de **conflits de voisinage** (en milieu urbain comme en milieu rural) ou de **violences intrafamiliales**.

S'agissant de l'accès aux soins et aux droits, un certain nombre de freins doivent être levés pour certains habitants (freins financiers, géographiques, psychologiques voire culturels). Le **problème des addictions** et plus généralement le thème de la santé mentale est particulièrement important en Meuse et cela se vérifie dans l'agglomération Meuse Grand Sud.

Enfin, le territoire a **besoin d'animations et d'activités attractives** notamment d'**événements phares et fédérateurs** dans le domaine culturel ou sportif par exemple, capables de créer du lien positif entre les habitants et de contribuer à la construction de l'identité de la jeune Communauté d'Agglomération. Ce point rejoint l'enjeu d'amélioration de l'attractivité du territoire du pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie ».

[Orientations stratégiques > objectifs opérationnels > plan d'actions](#)

Rappel des orientations stratégiques du pilier Cohésion Sociale :

Maintenir la tranquillité du territoire et favoriser le vivre ensemble

- Accompagner la jeunesse et soutenir la parentalité
- Prévenir la délinquance et la marginalisation
- Promouvoir la santé, favoriser l'accès aux soins et aux droits
- Favoriser le lien social, l'accès au sport et à la culture

Ces orientations sont déclinées dans les pages suivantes en objectifs opérationnels, qui seront eux-mêmes déclinés en plan d'action pluriannuel annexé au contrat de ville.

Ce plan d'action sera intercommunal et couvrira l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il sera renforcé sur le quartier prioritaire grâce aux moyens spécifiques qui y sont consacrés et prêter une attention particulière aux quartiers de veille active.

Moyens mobilisables

Moyens de droit commun

Dotation annuelle du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1/ ORIENTATION STRATEGIQUE ACCOMPAGNER LA JEUNESSE ET SOUTENIR LA PARENTALITE

Les services de l'Etat précisent que cette orientation stratégique vise notamment à optimiser la continuité de l'action éducative entre les champs scolaires et périscolaires et extrascolaires à renforcer le potentiel des établissements scolaires et à soutenir la fonction parentale pour favoriser la réussite éducative des jeunes.

Objectif opérationnel 1.1 Intervenir en faveur des jeunes en risque de décrochage scolaire

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Des actions conduites dans le cadre du CISPD** : repérage partenarial des situations de décrochage scolaire, prise de contact avec les parents, saisine du futur Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles (ou dispositif analogue)
- **Des actions conduites dans le cadre du Projet de Réussite Educative et/ou de la prévention spécialisée** : ateliers, actions diverses d'accompagnement scolaire et social individualisés pour adolescents
- **Des actions de l'Education Nationale** : plate-forme décrochage, réseaux FOQUALE, dispositif "plus de maîtres que de classes" ...
- **Des actions de la DDCSPP** : promotion du service civique alterné, missions dans les établissements visant les jeunes en risque de décrochage ...

Objectif opérationnel 1.2 Individualiser les actions en faveur des jeunes et des parents

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Des actions de prévention spécialisée**
- **Le renouvellement et si possible l'extension du "club lecture-écriture", ainsi que de nouvelles expérimentations dans le cadre du PRE** : projet vidéo, projets d'éducation à la santé
- **La création d'un Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles** (ou d'un dispositif analogue) en liaison avec le CISPD
- **Des interventions de l'Education Nationale** : dispositif d'accompagnement interactif personnalisé "D'col". L'Education nationale favorisera également la scolarisation des enfants de moins de 3 ans du quartier prioritaire.
- **Des actions conduites dans le cadre des services soutenus par l'ARS** : unité d'hospitalisation pour adolescents en souffrance à Verdun, CHS, Maison des Adolescents.

2/ ORIENTATION STRATEGIQUE

PREVENIR LA DELINQUANCE ET LA MARGINALISATION

Les priorités de l'Etat sur ce champ sont :

- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes dans les QPV
- Accroître l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le CISPD
- Renforcer la coordination entre les forces de sécurité nationales et les polices municipales

Objectif opérationnel 2.1

Elaborer une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La réorganisation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance** : au niveau géographique (approche différenciée zones urbaines / zones rurales) et thématique (autour des 3 programmes nationaux ci-dessous) :
 - ▶ Actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance
 - ▶ Tranquillité publique
 - ▶ Violences faites aux femmes et intrafamiliales et aide aux victimes
- **L'impulsion, l'accompagnement et la conduite d'actions dans ce cadre partenarial** :
 - ▶ Création d'un Conseil pour les Droits et les Devoirs des Familles (ou dispositif analogue)
 - ▶ Médiation de conflits de voisinage : la Communauté d'Agglomération développera et structurera ses interventions en matière de médiation sociale, en demandant le renouvellement de sa convention relative au poste d'adulte-relais
 - ▶ Utilisation de la procédure du rappel à l'ordre par les maires
 - ▶ Elaboration d'un schéma global de vidéo-protection
 - ▶ Diversification des postes de Travaux d'Intérêt Général
 - ▶ Actualisation des conventions de coordination entre les forces de sécurité intérieures et les polices municipales
 - ▶ Actions de prévention et de prise en charge des publics en lien avec la Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Egalité et le CIDFF de la Meuse (marches exploratoires de femmes, information sur l'accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violence, prévention et éducation au respect auprès des jeunes...). Les orientations du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes pourront être présentées à la *conférence intercommunale du logement*, chargée de fixer des principes en matière d'attribution de logements sociaux.

Objectif opérationnel 2.2

Créer des liens concrets entre les forces de sécurité et population

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La création de postes d'intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie**
- **La promotion de certains recrutements** : Adjoints de Sécurité, Gendarmes Adjoints Volontaires et volontaires en service civique.
- **L'expérimentation d'activités conjointes entre des jeunes et les forces de l'ordre** (journée "sécurité" avec des démonstrations effectuées par les professionnels dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances par exemple).

3/ ORIENTATION STRATEGIQUE

PROMOUVOIR LA SANTE, FACILITER L'ACCES AUX SOINS ET AUX DROITS

L'Etat souligne que l'Atelier Santé-Ville est à la fois une démarche locale et un dispositif public dont l'objectif est de contribuer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. L'ASV anime, renforce et adapte les différents axes de la politique de santé publique au niveau local. Il est chargé de coordonner un ensemble d'actions sur le territoire.

Objectif opérationnel 3.1

Garantir à tous les habitants l'accès aux soins et aux droits

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Des interventions de l'ARS** : prise en charge des personnes ayant des conduites addictives via le CSAPA, consultations avancées en addictologie dans les MSP, organisation de formations par le RESAM, conduite de projets en milieu scolaire en partenariat avec le rectorat, lancement de plusieurs appels à projets, développement de modalités d'intervention des professionnels de santé à l'égard des publics en difficulté.
- **Des interventions de la CPAM** : parcours "seniors" et "santé-jeunes", sensibilisation dans les écoles, promotion des dépistages organisés des cancers, partenariat avec le CIAS pour décliner des actions de sensibilisation, d'information et de promotion des aides et services proposés par l'assurance maladie.
- **Des actions de la CAF** : développement des espaces libre-service multimédia, déclinaison du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale dans les quartiers.
- **Des interventions d'autres partenaires**, tels que la Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) du Centre Hospitalier, l'Equipe Mobile de Psychiatrie Précarité du Centre Hospitalier Spécialisé, l'Equipe Mobile de Psycho-Gériatrie, le CIAS, la MAIA ; réflexion commune entre le CHS et le CIAS sur la création d'appartements-relais pour les personnes ayant divers troubles psychiques ...
- **Le développement d'actions complémentaires dans le cadre de l'atelier santé-ville et du dispositif EMILIEN** (Equipe Mobile Information LIEN social) : par exemple, actions en faveur de l'accès aux droits des femmes (ex. diffusion d'un guide multilingue pour les femmes nouvellement arrivées et immigrées).

Objectif opérationnel 3.2

Garantir pour le territoire une offre de prévention et d'éducation à la santé adaptée aux besoins identifiés

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Des initiatives en milieu scolaire** : projets conduits dans le cadre de la convention ARS-Rectorat, activation des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté dans le secondaire
- **Des initiatives hors milieu scolaire** : actions à développer par exemple dans le cadre de Ville-Vie-Vacances, des Projets Educatifs Territoriaux, du Projet de Réussite Educative et de l'Atelier Santé-Ville, sur des thèmes tels que la prévention des addictions, des violences faites aux femmes et aux jeunes filles, la prévention des grossesses précoces, la prévention des risques prostitutionnels ... Des actions de santé par le sport seront également favorisées.

4/ ORIENTATION STRATEGIQUE
FAVORISER LE LIEN SOCIAL, L'ACCES AU SPORT ET A LA CULTURE

Objectif opérationnel 4.1
Appliquer des méthodes innovantes d'information et de participation des habitants et développer l'engagement citoyen

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La création du conseil citoyen de la Côte Sainte-Catherine**
- **La création et le développement de nouveaux outils de communication avec les familles**
 - ▶ **L'écoute, l'information et la consultation des habitants via le dispositif EMILIEN** : le médiateur social intercommunal proposera des temps d'information aux habitants du territoire sur tous thèmes de la vie quotidienne (accès au droit, santé, loisirs ...) dans le cadre d'un partenariat déjà établi avec plusieurs partenaires. **L'articulation avec les instances existantes de participation des habitants sera toujours recherchée** (comités et réunions de quartier et « ateliers habitants » à Bar-le-Duc, charte de l'habitat à Ligny-en-Barrois, conseil municipal des enfants).
 - ▶ **La création de "livrets évènements"** destinés à informer les familles sur des manifestations organisées dans l'agglomération, telles que celles organisées dans le cadre de l'atelier santé-ville (soirées prévention-jeunesse, journée printemps des Elixirs)
 - ▶ **La création ou le développement des sites internet institutionnels** (Communauté d'Agglomération, CAF, CPAM ...) dans une optique d'une meilleure utilisation par les familles
 - ▶ **La création d'espaces-parents à l'école**
 - ▶ **D'éventuelles actions en lien avec le schéma départemental de services aux familles** en cours d'élaboration.
 - ▶ **La création d'un volet interactif dans le site internet de la Communauté d'Agglomération,**
- **Le développement par le CIAS d'un réseau de bénévoles "visiteurs à domicile"** en faveur des personnes âgées isolées.
- **La promotion du service civique et des dispositifs d'accompagnements à la mobilité internationale**, en particulier auprès des jeunes filles et jeunes garçons de la Côte Sainte Catherine.

Objectif opérationnel 4.2
Garantir l'accès de tous les habitants à des pratiques artistiques, culturelles, sportives et de loisirs de qualité

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La conclusion d'un contrat territoire-lecture** entre la Communauté d'Agglomération et la DRAC
- **La mise en place d'un contrat territorial pour l'éducation artistique et culturelle** entre la Communauté d'Agglomération et la DRAC
- **D'autres interventions de la DRAC** : opération "Portes du Temps", actions menées avec les jeunes placés sous protection judiciaire, mobilisation des institutions de conservation et de diffusion du patrimoine, projets de médias de proximité ou valorisant la mémoire des quartiers, la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle à la rentrée 2015 dans le cadre du REP +, en partenariat avec la DASEN
- **La création d'un club de partenaires-sponsors** par la Communauté d'Agglomération
- **Des actions d'insertion par la culture ou par le sport**, telles que celles développées par exemple par le CIAS (formation BraSiloCim Batucada ...)

Une attention sera portée à ce que les activités proposées soient diversifiées et ne véhiculent pas de stéréotypes sexistes et discriminatoires.

A/ OBJECTIFS STRATEGIQUES TRANSVERSAUX (intégrés dans les 3 piliers)

**PROMOTION DE LA JEUNESSE
PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
DEVELOPPEMENT DURABLE
MOBILITE**

Toute structure sollicitant une subvention dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville sera invitée à prévoir dans son projet une action concrète et explicite en faveur d'un ou plusieurs axes transversaux et à proposer un indicateur de suivi.

**Objectif opérationnel A.1
Instaurer un comité de pilotage intercommunal dédié à la jeunesse**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La redéfinition de la politique jeunesse intercommunale**, dans une optique d'harmonisation, de cohérence éducative et d'articulation entre les différents dispositifs existants sur le territoire de l'agglomération (entre autres : Ville-Vie-Vacances, Projets Educatifs Territoriaux, Projet de Réussite Educative, Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents et autres actions en lien avec la jeunesse et la parentalité : accompagnement scolaire, café des parents ...), intégrant l'ensemble des partenaires de cette politique, dont l'Etat.

Dans ce cadre, les partenaires travailleront également :

- ▶ au maintien d'un site dédié à l'accueil et à l'écoute des jeunes
 - ▶ à la transmission d'une culture de l'égalité entre les filles et les garçons, comme de la prévention des discriminations, articulée entre l'école, le périscolaire et l'extrascolaire.
- **La création d'un dispositif d'appui aux acteurs et d'amélioration de la qualité des interventions :** mise en réseau des pratiques, diffusion d'outils, programmation d'un dispositif de co-formation.
 - **L'animation d'une cellule spécifique de suivi du dispositif Ville-Vie-Vacances.** Elle se concrétisera par l'organisation de réunions régulières de coordination et/ou d'échange de pratiques entre les porteurs et différents acteurs du dispositif, incluant l'Etat, ainsi que par un suivi des objectifs de mixité entre les filles et les garçons dans les activités et de diffusion d'une culture de l'égalité filles-garçons dans les activités.

D'une manière générale, le territoire s'engagera à favoriser l'épanouissement de chaque jeune du quartier prioritaire, des quartiers de veille et, plus largement, de l'agglomération :

- ▶ en favorisant l'accès aux droits, à l'information, aux formations d'animateur/animateuse d'ACM (accueil collectif de mineurs), à la mobilité européenne et internationale
- ▶ en soutenant les projets de jeunes, en accompagnant l'engagement des jeunes
- ▶ en valorisant des dispositifs tels que le service civique, Envie d'Agir ...

Objectif opérationnel A.2
Utiliser dans un maximum d'activités les outils et leviers de promotion de l'égalité filles-garçons / femmes-hommes

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Une bonification en faveur des projets qui sollicitent un soutien dans le cadre du contrat de ville** et qui intègrent concrètement cette dimension dans leur stratégie d'action.
- **Diverses interventions visant à promouvoir une culture de l'égalité** entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons : intervention sur l'égalité dans les écoles par des associations agréées par le Rectorat et dans les accueils collectifs de mineurs, inscription de l'objectif d'égalité filles-garçons dans les projets éducatifs territoriaux, dans les projets éducatifs Ville Vie Vacances, dans le projet de développement des comités sportifs, activités culturelles et d'actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté (y compris en direction des femmes d'origine immigrée) ou encore du CISPD.
 - ▶ Des outils seront proposés afin de structurer les objectifs de mixité **et de lutte contre les stéréotypes sexistes** dans les animations Ville Vie Vacances
 - ▶ D'autres actions pourront être entreprises en lien avec le plan national d'action pour l'égalité filles-garçons à l'école et la convention régionale pour l'égalité femmes-hommes dans le système éducatif
 - ▶ L'utilisation des mallettes pédagogiques « égalité filles-garçons » **pour les écoles et pour les ACM** sera encouragée
 - ▶ Des ouvrages jeunesse pourront être prêtés par la bibliothèque départementale et la Déléguée aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- **Le développement de l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes.** C'est notamment le souhait de la CAF de développer cette approche dans ses modalités d'intervention et en particulier dans le renouvellement d'agréments des centres sociaux.

Objectif opérationnel A.3
Elaborer un plan de prévention et de lutte contre les discriminations

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La réalisation d'un diagnostic sur cette thématique** : identification des freins à l'aide de divers outils (testing, enquêtes habitants ...)
- **L'organisation de formations et d'actions de sensibilisation**. Le CGET développera une offre de formation-actions territorialisées relatives aux discriminations liée à l'adresse et à l'origine réelle ou supposée.
- **Une bonification en faveur des projets qui sollicitent un soutien dans le cadre du contrat de ville** et qui intègrent concrètement cette dimension dans leur stratégie d'action.
- **Des actions spécifiques dans les champs scolaires et périscolaires et extrascolaires**. Le travail de repérage et de soutien des élèves fragiles s'accompagnera le plus souvent possible d'un accompagnement des parents les plus en difficulté dans le suivi de leurs enfants, en particulier lorsque c'est l'absence de maîtrise de la langue française qui en constitue un obstacle majeur.
 - ▶ Par ailleurs, une réflexion pourra être menée pour valoriser les compétences qu'apporte le bilinguisme (le trilinguisme parfois) pratiqué du fait de l'origine étrangère d'un ou des deux parents.

L'Etat encourage également l'intégration de clauses liées à la prévention et à la lutte contre les discriminations dans les documents contractuels et l'incitation des porteurs de projets à inclure cette dimension comme l'ensemble des axes transversaux dans leurs projets d'établissement.

Objectif opérationnel A.4
Valoriser les initiatives en faveur du développement durable

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Une bonification en faveur des projets qui sollicitent un soutien dans le cadre du contrat de ville** et qui intègrent concrètement cette dimension dans leur stratégie d'action
- **La valorisation et la promotion auprès des habitants de diverses initiatives** : diffusion, via les réseaux de partenaires et les outils de communication avec les habitants, d'information sur ce qu'est le développement durable, l'Agenda 21 de la Ville de Bar-le-Duc, les économies d'énergie, la création d'éco-quartiers dans l'agglomération, le programme intercommunal de prévention des déchets ...

Objectif opérationnel A.5
Promouvoir la mobilité des habitants à l'intérieur de l'agglomération et vers l'extérieur

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Des actions d'information aux habitants du territoire** sur les moyens de transports existants dans l'agglomération (réseau de transport TUB, co-voiturage par exemple) et sur les possibilités qu'offre le fait d'être mobile en termes de vie sociale, d'insertion professionnelle etc.

RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

RENOUVELLEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

ENJEU :

Améliorer l'attractivité du territoire

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Optimiser la qualité du logement, de la voirie et des espaces publics
Moderniser et développer les équipements structurants
Désenclaver le territoire et améliorer son accessibilité
Valoriser l'image du territoire

Dans ce chapitre :

Partenaires mobilisés : acteurs du territoire qui concourent aux orientations définies dans le contrat

Résumé du diagnostic territorial : contexte et besoins propres au pilier "renouvellement urbain et cadre de vie"

Objectifs opérationnels : déclinaison pratique des orientations stratégiques et engagements des partenaires d'ici à 2020

Plusieurs acteurs du territoire contribuent, dans leurs activités quotidiennes ou bien dans leurs orientations actuelles de travail, à l'enjeu d'amélioration de l'attractivité du territoire.

Le contrat de ville propose :

- ✓ **une vision globale des interventions et projets structurants,**
- ✓ **une mise en cohérence par la mise en place d'outils de suivi structurés,**
- ✓ **des initiatives complémentaires.**

PARTENAIRES MOBILISES

Aperçu des orientations de travail des acteurs du territoire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Interventions

- Réflexion en vue de l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat
- Soutien à des projets communaux par un fonds de concours
- Réflexion quant à l'adoption d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
- Animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- Gestion par délégation de service public des transports dans l'agglomération

Projets structurants (cf. objectifs opérationnels)

- Création d'un foyer-logements dans le quartier Saint Jean
- Construction d'un hall d'exposition
- Création d'une voie de chemin de fer touristique
- Préparation de la ZAC de Ligny-en-Barrois et aménagement de la ZAC de Longeville-en-Barrois
- Aménagement de la zone d'activité de Trois Fontaines à Robert-Espagne
- Transfert des équipements sportifs structurants au niveau communautaire (dont stade de la Côte)
- Aménagement numérique du territoire en lien avec Orange et le conseil départemental (2015-2020)
- Développement de la rénovation énergétique de l'habitat comme levier économique pour le territoire (en lien avec SAVECOM et le Pays Barrois)
- Programme de prévention des déchets : développement du compostage en habitat collectif, actions de sensibilisation dans les écoles (animations, compostage dans les cantines)

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Participation au renouvellement urbain du quartier Côte Sainte-Catherine :
 - pilotage du cadre stratégique tel que défini dans le contrat de ville : élaboration et coordination de la convention de renouvellement urbain
 - création d'un EHPAD géré par le CIAS dans le quartier
- Déclinaison du programme de prévention des déchets à la Côte Sainte Catherine
- Transfert du stade de la Côte Sainte Catherine de la Ville de Bar-le-Duc vers la Communauté d'Agglomération

ACTEURS EXTERIEURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Direction Départementale des Territoires

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Principal correspondant Etat de la collectivité sur les projets de renouvellement urbain (ANRU), les questions d'accessibilité, l'amélioration de l'habitat privé (avec l'ANAH).
- Participation à la plate-forme "habitat dégradé"

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Partenaire du projet de rénovation urbaine 2005-2014 de la Côte Sainte-Catherine
- Dialogue avec la collectivité sur le nouveau projet présenté dans le cadre du NPNRU
- Réalisation de fiches-portraits des quartiers prioritaires

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Réalisation de portraits de territoire à l'échelle des EPCI

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Réalisation de portraits de territoire à l'échelle des quartiers prioritaires.

Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées - Plan Départemental Accueil, Hébergement et Insertion (PDALPD – PDAHI 2014-2016) en cours.
- Révision du PDALPD fin 2015 prorogé jusque fin 2018

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Principal correspondant Etat de la collectivité sur les questions liées à la politique de la ville

Office Public de l'Habitat

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Gestion quotidienne d'un parc de 3 796 logements
- Mise en œuvre du Plan Stratégique de Patrimoine :
 - Réhabilitations simples, renforcées, "Grenelle"
 - Démolitions

Interventions particulières* sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Partenaire du projet de rénovation urbaine 2005-2014 de la Côte Sainte-Catherine
 - réhabilitation de 331 logements
 - démolition de 34 logements
- Partenaire du nouveau projet d'intérêt régional présenté dans le cadre du NPNRU
 - réhabilitation de 256 logements, ravalements de façades
 - démolition de 2 immeubles représentant 179 logements
- Volonté des organismes HLM (exprimée via ARELOR) d'être signataires des contrats de ville

**sous réserve d'un éventuel réajustement du PSP*

L'OPH de la Meuse précise que les opérations prévues sont subordonnées, d'une part, à la signature de l'avenant numéro 1 au protocole de programmation d'une opération isolée du 22 décembre 2008, et d'autre part à l'obtention par l'OPH de la Meuse des concours financiers (CDC et CGLLS) lui permettant de réaliser ces travaux dans des conditions d'équilibre économique satisfaisantes.

Département

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Politique de développement territorial 2012-2014 prolongée d'un an : investissements pour les services à la population, l'accès au sport et à la culture.
- Plan départemental de l'habitat en cours d'élaboration avec l'Etat : adoption fin 2015 pour 6 ans ; articulé avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) et le programme local de l'habitat (PLH).
- Intervention dans les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Structure référente du Contrat local déclinant le programme national "Habiter Mieux". Un ambassadeur de l'efficacité énergétique contribue au repérage des situations de précarité énergétique.
- Entretien des collèges

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Partenaire du projet de rénovation urbaine 2005-2014 de la Côte Sainte-Catherine au titre du contrat "ville chef-lieu"
- Signature des contrats de ville 2015-2020

Conseil Régional

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Mise en place des contrats de partenariat Lorraine et Territoires (relais des contrats d'appui au développement des territoires ; validation juin 2015). Priorités : réhabilitation de logements sociaux, équipements de santé, sportifs et culturels.
- Démarche "Lorraine 2020" : élaboration d'une stratégie globale d'aménagement et de développement durables de la Lorraine à partir d'un diagnostic réalisé sur la base des études existantes, des constats et des propositions de tous les Lorrains.
- Entretien des lycées
- Politique de maintien et de développement de l'offre et de la qualité des services
- Accompagnement des politiques locales de l'habitat
- Soutien aux actions relatives au cadre de vie et au patrimoine

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Conseil régional partenaire du projet de rénovation urbaine 2005-2014 de la Côte Sainte-Catherine
- Signature des contrats de ville 2015-2020

GIP Objectif Meuse

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Mise en œuvre d'un programme annuel

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Soutien à des projets visant le quartier (interventions OPH, rénovation de l'école Thérèse Pierre par la Ville de Bar-le-Duc ...)

Ville de Bar-le-Duc

Interventions

- Pilotage de l'aménagement urbain, de la voirie, des espaces verts
- Entretien des écoles
- Réflexion quant au transfert de l'urbanisme à la Communauté d'Agglomération

Projets structurants (cf. objectif opérationnels)

- Développement du rôle de centralité de Bar-le-Duc
 - Projet de renouvellement urbain de la "Côte Ste Catherine" proposé dans le cadre du NPNRU
 - Aménagement du centre-ville
 - Rénovation des halles de la Ville Haute (secteur sauvegardé)
- Autres opérations programmées
 - Aménagement du quartier Saint Jean (création d'un éco quartier, d'un multiplexe)
 - Programme de rénovation de Gilles de Trèves
 - Rénovation des monuments historiques (Eglises Saint Antoine et Notre Dame)
 - Aménagement du centre-ville (rue du Cygne et place Foch, place Reggio)
 - Rénovation du marché couvert
 - Création d'un centre socioculturel dans l'ancienne chapelle du quartier Libération
 - Programme de rénovation des écoles
- Animation du patrimoine
 - Réflexion en cours sur la création d'un cheminement piéton de découverte de la Ville
 - Création d'un éclairage spécifique de monuments de la Ville Haute durant l'été

- Pilotage de l'ORU 1 de la Côte Sainte-Catherine
- Participation au nouveau projet présenté dans le cadre du NPNRU ("ORU 2") : aménagements urbains, réhabilitation du complexe sportif, rénovation de l'école Thérèse Pierre, rénovation du réseau de chaleur et création d'une chaufferie bois
- Transfert du stade de la Côte Sainte Catherine à la Communauté d'Agglomération

Commune de Ligny-en-Barrois

La commune de Ligny-en-Barrois oriente ses actions urbaines sur l'aménagement du centre-ville et pilote une charte de l'habitat, du cadre de vie et du vivre ensemble qui fédère divers partenaires (OPH, CIAS, habitants ...).

Interventions particulières sur les quartiers de veille

- Regroupement de l'école maternelle et de l'école élémentaire Bernard Thévenin sur un seul site dans le quartier des Aouisses
- Changement d'usage des locaux libérés

Commune de Tronville-en-Barrois

La commune de Tronville-en-Barrois programme une rénovation de la mairie, de divers bâtiments publics ainsi que des interventions sur la voirie.

Interventions particulières sur le quartier de veille

- La commune de Tronville programme une rénovation de l'école du Bouvret

Autres acteurs du territoire

- **Les communes** de la Communauté d'Agglomération interviennent en matière de voirie et d'aménagement urbain.
- **La régie des quartiers** joue un rôle prépondérant en matière d'entretien du cadre de vie, en particulier dans les quartiers de la politique de la ville, puisqu'elle intervient dans le parc locatif de l'OPH et participe à l'entretien des espaces publics.
- **La Caisse des Dépôts et Consignations** intervient en soutien à des études, en particulier dans le domaine du renouvellement urbain et du développement économique (*cf. partie PRESENTATION GENERALE – Orientations des politiques publiques visant le territoire*).
- **D'autres associations ou structures** qui ne peuvent pas être citées exhaustivement concourent à améliorer l'attractivité du territoire en intervenant sur le cadre de vie (Meuse Nature Environnement, Centre Meusien d'Amélioration du Logement, Point info énergie, ADEME ...).
- **Pays Barrois**
 - ✓ Requalifié en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR).
 - ✓ Elaboration du SCOT (objectif de "redonner un rôle moteur aux centres-villes et centres-bourgs")
 - ✓ Développement d'un projet de territoire avec les partenariats de la Région et du Département
 - ✓ Candidature au programme européen LEADER en cours.
 - ✓ Classé parmi les "territoires à énergie positive en devenir"

RESUME DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Contexte et besoins propres au pilier "Renouvellement urbain et cadre de vie"

Les communes ont conservé leurs compétences en matière de voirie et ont donc un rôle essentiel dans le pilier « Renouvellement urbain et cadre de vie ». Dans un contexte financier délicat, elles ont **besoin de soutien technique et financier de la part des autres acteurs publics** afin de pouvoir aménager, sécuriser et embellir les voies de circulation, les places ...

L'OPH de la Meuse a quant à lui un rôle prépondérant en matière de logement social puisqu'il est pratiquement l'unique bailleur social de l'agglomération. **Le parc locatif a clairement besoin d'être resserré, réhabilité et adapté à la typologie actuelle des familles**, moins nombreuses, afin d'améliorer l'attractivité et de résorber la vacance. C'est le sens du « Plan Stratégique de Patrimoine » de l'OPH.

Les équipements situés dans l'agglomération sont pour partie vieillissants et ont également intérêt à être modernisés et développés dans l'optique d'améliorer l'attractivité du territoire (établissements, équipements culturels et sportifs, patrimoine).

En matière d'accessibilité du territoire aux personnes handicapées, il sera nécessaire de se conformer aux exigences de la loi, malgré les contraintes naturelles liées parfois à la configuration des lieux (Ville Haute à Bar-le-Duc par exemple). **L'agglomération a également besoin d'être désenclavée**, c'est-à-dire mieux reliée à son environnement, y compris les départements voisins.

Enfin, il y a probablement un **déficit d'image** du territoire qui peut largement être comblé en valorisant tout son potentiel (le cadre naturel, le patrimoine Renaissance, la confiture de groseilles et plus généralement l'artisanat local ...).

Orientations stratégiques > objectifs opérationnels > plan d'actions

Rappel des orientations stratégiques du pilier Renouvellement urbain et cadre de vie :

Améliorer l'attractivité du territoire

- Optimiser la qualité du logement, de la voirie et des espaces publics
- Moderniser et développer les équipements structurants
- Désenclaver le territoire et améliorer son accessibilité
- Valoriser l'image du territoire

Ces orientations sont déclinées dans les pages suivantes en objectifs opérationnels, qui seront eux-mêmes déclinés en plan d'action pluriannuel annexé au contrat de ville.

Ce plan d'action sera intercommunal et couvrira l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il sera renforcé sur le quartier prioritaire grâce aux moyens spécifiques qui y sont consacrés et prôtera une attention particulière aux quartiers de veille active.

Moyens mobilisables

Moyens de droit commun

Dotation annuelle du Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Subvention éventuelle de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (candidature en cours)

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1/ ORIENTATION STRATEGIQUE OPTIMISER LA QUALITE DU LOGEMENT, DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS

Objectif opérationnel 1.1 Résorber la vacance et assurer une mixité sociale dans le parc locatif

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La mise en œuvre du Plan Stratégique de Patrimoine de l'OPH**, sous réserve de l'obtention des concours financiers correspondants (CDC et CGLLS, plus particulièrement)
- **La mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement**
- **L'élaboration de la convention intercommunale d'objectif de mixité sociale propre au quartier prioritaire.**

Objectif opérationnel 1.2 Sécuriser et entretenir les espaces de circulation, de vie et d'animation

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Des interventions des communes** sur la chaussée, les places publiques, l'éclairage, les voies de circulation piétonnes et pistes cyclables.
- **Des mesures « exceptionnelles » de l'OPH** de type renforcement de la présence du personnel de proximité, sécurisation, entretien ou « sur-entretien » des immeubles HLM dans le cadre de la convention d'abattement de TFPB.
- **L'élaboration d'une stratégie d'aménagement urbain concerté** entre la Ville de Bar-le-Duc et l'OPH, pour la Côte Sainte Catherine :
 - réalisation d'une étude préalable par la Ville de Bar-le-Duc en liaison avec l'OPH, le CAUE et la Caisse des Dépôts et Consignations.
 - construction d'un projet de renouvellement urbain propre au quartier prioritaire.

2/ ORIENTATION STRATEGIQUE
MODERNISER ET DEVELOPPER LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Objectif opérationnel 2.1
Construire des établissements de haute qualité résidentielle et énergétique pour les seniors

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- La reconstruction de l'EHPAD
- La reconstruction du foyer-logements « les Coquillottes »

Objectif opérationnel 2.2
Construire de nouveaux équipements culturels à rayonnement supra-communautaire

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- La création d'un multiplexe cinéma
- La construction d'un hall d'exposition

Objectif opérationnel 2.3
Rénover les équipements sportifs vétustes et en créer de nouveaux

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- La rénovation et la mise aux normes des équipements qui le nécessitent.
- La construction de nouveaux équipements le cas échéant (city-stades).
- Le transfert d'équipements d'intérêt intercommunal à la Communauté d'Agglomération.

Objectif opérationnel 2.4
Entretenir et valoriser le patrimoine local

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- La rénovation des monuments du territoire
- La rénovation du collège Gilles de Trèves et des Halles de la Ville Haute à Bar-le-Duc.
- Des opérations de ravalement de façades à la Ville Haute

3/ ORIENTATION STRATEGIQUE
DESENCLAVER LE TERRITOIRE ET AMELIORER SON ACCESSIBILITE

Objectif opérationnel 3.1
Dynamiser la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera par exemple :

- L'incitation des communes à soumettre leurs projets d'aménagement à la CIAPH
- L'organisation de visites sur site
- La création d'un lien avec les autres instances de participation des habitants (comités de quartier, conseil citoyen de la Côte Sainte-Catherine, charte de l'habitat de Ligny-en-Barrois ...)

Objectif opérationnel 3.2
Aménager les infrastructures de communication

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera par exemple :

- L'aménagement par l'Etat de la Route Nationale 135
- L'aménagement numérique de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération par le déploiement de la fibre optique d'ici 2020

4/ ORIENTATION STRATEGIQUE VALORISER L'IMAGE DU TERRITOIRE

Objectif opérationnel 4.1 **Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera par exemple :

- L'élaboration d'un plan de communication et la création d'un site internet par l'intercommunalité.
- La sélection de volontaires comme « ambassadeurs Bar-le-Duc Sud Meuse » par l'Office du Tourisme.

Objectif opérationnel 4.2 **Créer de nouvelles attractions touristiques dans l'agglomération**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera par exemple :

- Des propositions afin de faire de la vue privilégiée de la Côte Sainte-Catherine sur la ville la "**clause du quartier le plus favorisé**" (exemple : création d'une table d'orientation, en lien avec la réflexion sur la création d'un cheminement piéton de découverte de la Ville et de son patrimoine).
- **Des initiatives en lien avec la locomotive « la Suzanne »** afin de développer le tourisme autour de la Voie Sacrée
- **Des actions destinées à développer le tourisme « industriel »** en s'appuyant les enseignes prestigieuses du territoire : Evobus, Essilor, Bergère de France, Dutriez ...
- **Des actions de valorisation du patrimoine historique** notamment Renaissance du territoire (ville haute et basse de Bar-le-Duc, Ligny-en-Barrois)
- **Des initiatives en matières d'itinérance, de tourisme vert et de valorisation des paysages** (aménagement et mise en tourisme de la voie verte, vallée de la Saulx, paysages d'Argonne).

A/ OBJECTIFS STRATEGIQUES TRANSVERSAUX (intégrés dans les 3 piliers)

**PROMOTION DE LA JEUNESSE,
PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES,
PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS,
DEVELOPPEMENT DURABLE
MOBILITE**

Toute structure sollicitant une subvention dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville sera invitée à prévoir dans son projet une action concrète et explicite en faveur d'un ou plusieurs axes transversaux et à proposer un indicateur de suivi.

Objectif opérationnel A.1

Instaurer un comité de pilotage intercommunal dédié à la jeunesse

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Des actions qui seront réfléchies et définies dans le cadre de ce comité de pilotage « jeunesse »**, en lien avec le thème du renouvellement urbain et du cadre de vie. Une articulation avec le dispositif "Loj'toît", destiné à faciliter l'hébergement des jeunes, sera recherchée.

En outre, certaines interventions programmées sur les équipements de la Côte Sainte-Catherine bénéficieront en grande partie à la jeunesse : rénovation du gymnase, de l'école élémentaire ...

Objectif opérationnel A.2

Utiliser dans un maximum d'activités les outils et leviers de promotion de l'égalité filles-garçons / femmes-hommes

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Une bonification en faveur des projets qui sollicitent un soutien dans le cadre du contrat de ville** et qui intègrent concrètement cette dimension dans leur stratégie d'action.

La DDCSPP intégrera les trois axes transversaux obligatoires, dont l'égalité femmes-hommes, dans les conventions de financement liées aux crédits du Commissariat général à l'égalité des territoires.

- **Une réflexion sur la possibilité d'insérer dans la convention intercommunale pour le logement une clause particulière**, afin de prendre en considération les orientations du plan départemental de lutte contre les violences faites aux femmes. Cette démarche s'inscrira dans le cadre de la convention de réservation du contingent préfectoral signée entre la Préfecture et les bailleurs sociaux et identifiant des publics prioritaires, parmi lesquels les femmes victimes de violences et leurs enfants.
- **La promotion et la mise en pratique d'outils spécifiques** tels que les marches exploratoires de femmes et de jeunes filles permettant d'améliorer leur appropriation des espaces et équipements publics.

Objectif opérationnel A.3
Elaborer un plan de prévention et de lutte contre les discriminations

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La réalisation d'un diagnostic sur cette thématique** : identification des freins à l'aide de divers outils (testing, enquêtes habitants ...), organisation de formations et d'actions de sensibilisation
- **Une bonification en faveur des projets qui sollicitent un soutien dans le cadre du contrat de ville** et qui intègrent concrètement cette dimension dans leur stratégie d'action
- **La poursuite des efforts entrepris en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite** : mise en œuvre des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP), autant que possible portés à la connaissance des habitants par tous les moyens de communication jugés opportuns, dont ceux de la politique de la ville (EMILIEN, cafés-chantiers).

Objectif opérationnel A.4
Valoriser les initiatives en faveur du développement durable

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Une bonification en faveur des projets qui sollicitent un soutien dans le cadre du contrat de ville** et qui intègrent cette dimension.
- **La création d'éco-quartiers** : Saint-Jean à Bar-le-Duc et Cité de l'Ornain à Ligny-en-Barrois.
- **La mise en œuvre d'un programme intercommunal de prévention des déchets**
- **D'éventuelles actions conduites dans le cadre de la labellisation du Pays barrois comme « territoire à énergie positive en devenir ».**
- **La valorisation du projet de renouvellement urbain de la Côte Sainte-Catherine**, qui comporte un volet sur ce thème, à travers :
 - ▶ la valorisation des modes de transports doux (piste cyclable ou voie verte, cheminements piétons...)
 - ▶ les économies d'énergie et l'utilisation des sources d'énergie recyclables (chaufferie bois, rénovation thermique de l'école Thérèse Pierre, isolation thermique des logements)
 - ▶ des actions de prévention des déchets et de valorisation des déchets dans le cadre du programme intercommunal précité (compostage et sensibilisation dans les écoles).

Objectif opérationnel A.5
Promouvoir la mobilité des habitants à l'intérieur de l'agglomération et vers l'extérieur

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La consolidation du réseau de transport en commun à l'intérieur de l'agglomération** et sa coordination avec le réseau de transport en commun vers l'extérieur (notamment TER et TGV)
- **L'aménagement de la RN 135 par l'Etat** : projet à très fort enjeu pour le désenclavement du territoire.

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

ENJEU :

Valoriser le potentiel humain et économique du territoire

ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Consolider l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Diversifier les leviers d'insertion

Encourager et faciliter la création d'activité

Développer les partenariats avec le secteur économique

Dans ce chapitre :

Partenaires mobilisés : acteurs du territoire qui concourent aux orientations définies dans le contrat

Résumé du diagnostic territorial : contexte et besoins propres au pilier "emploi et développement de l'activité économique"

Objectifs opérationnels : déclinaison pratique des orientations stratégiques et engagements des partenaires d'ici à 2020

Plusieurs acteurs du territoire contribuent, dans leurs activités quotidiennes ou bien dans leurs orientations actuelles de travail, à l'enjeu d'amélioration de l'attractivité du territoire.

Le contrat de ville propose :

- ✓ **une vision globale des interventions et projets structurants,**
- ✓ **une mise en cohérence par la mise en place d'outils de suivi structurés,**
- ✓ **des initiatives complémentaires.**

PARTENAIRES MOBILISES

Aperçu des orientations de travail des acteurs du territoire

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- Anticipation du projet CIGEO par une politique de développement économique autour de la RN 135 et de la vallée de l'Ornain :
 - ✓ Aménagements de la RN 135
 - ✓ Préparation d'une ZAC à Ligny-en-Barrois (labellisation zone d'intérêt départemental)
 - ✓ Création d'une ZAC à Longeville-en-Barrois
 - ✓ Création d'un hall d'exposition à Bar-le-Duc
- Animation d'un service dédié au développement économique : poste de chargée de mission "développement économique", diverses initiatives (ex. petits déjeuners de l'économie)
- Convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Convention de partenariat avec ALEXIS Lorraine
- Concession d'un bail commercial à la CCI pour la gestion du centre des affaires de Bar-le-Duc jusqu'à 2020
- Mise en œuvre de clauses sociales prévues dans le règlement intérieur des marchés publics
- Activités du CIAS liées à l'emploi ou l'activité économique : chantier d'insertion, relais-emploi, accompagnement des contrats aidés, plate-forme "relais insertion emploi entreprises"

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

CIAS

- ✓ Dispositif "Dynamique Emploi" : intervention hebdomadaire d'un conseiller emploi au centre socioculturel de la Côte Sainte Catherine
- ✓ Projet de relais emploi à la Côte Sainte-Catherine en négociation avec Pôle Emploi
- ✓ Emploi d'habitants des quartiers prioritaires dans le chantier d'insertion

ACTEURS EXTERIEURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Pôle Emploi

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Recentrage sur les publics en difficulté (dans le cadre de la convention tripartite 2015-2017 signée avec l'Etat et les partenaires sociaux) : seniors, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes. Chaque conseiller doit suivre un nombre restreint de demandeurs d'emploi, en moyenne 60. Pôle Emploi se concentre sur les publics difficiles et externalise le suivi des publics autonomes.
- Conventions "Point Relais Emploi" avec la Communauté d'Agglomération et la Maison de l'Emploi
- Partenariat de cotraitance avec Mission Locale et Cap Emploi (qui assurent des suivis spécifiques).
- Dispositif d'accompagnement intensif des jeunes (1 conseiller dédié à Bar-le-Duc) avec cofinancement FSE
- Partenariat avec le département, notamment autour du dispositif "accompagnement global" : suivi de demandeurs d'emploi par un binôme conseiller Pôle Emploi + travailleur social du conseil départemental (1 conseiller dédié à Bar-le-Duc)
- Expérimentation d'une modulation des horaires d'accueil (libre accès le matin, sur RDV l'après-midi)
- Ateliers ponctuels sur la création d'entreprise
- Travail de coordination en cours avec la CCI sur la création d'entreprise

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Accompagnement renforcé par Pôle Emploi du public en difficulté (dans le cadre de la convention tripartite), dont les jeunes issus des QPV
- Intégration des habitants des QPV comme public cible dans certaines conventions locales de Pôle Emploi (conventions IAE, conventions de suivi délégué avec Mission locale, CIDFF, Cap Emploi ...)
- Négociation avec le CIAS pour la création d'un relais-emploi dans le quartier Côte Sainte Catherine
- Possibilité de permanences de Pôle Emploi et ses partenaires sur le relais emploi de la Côte Sainte-Catherine

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Information des publics éligibles sur le dispositif NACRE⁹ en s'appuyant sur des relais : Maison de l'Emploi, mission locale, Cap Emploi, Meuse initiative ...
- Projet de subvention au Centre de Ressources contre l'Illettrisme afin de travailler sur les savoirs de base des salariés en insertion
- Développement de l'apprentissage en alternance : animation du Groupe de Travail Alternance, soutien à l'AMIPH pour le projet SAM – Synergie Alternance Meuse.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Mobilisation des emplois d'avenir en faveur des habitants des quartiers de la politique de la ville (30% des postes au niveau national)
- Taux majoré de prise en charge des CUI par l'Etat pour les employeurs recrutant des habitants des quartiers de la politique de la ville
- Aides directes aux SIAE employant des habitants des quartiers de la politique de la ville

Chambre de Commerce et d'Industrie

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Interventions au regard des enjeux suivants :
 - ✓ accès à la création d'entreprise,
 - ✓ développement de l'activité économique,
 - ✓ accompagnement à l'apprentissage.
- Gestion du Centre d'Affaires de Bar-le-Duc via un bail commercial avec la Communauté d'Agglomération
- Travail de coordination en cours avec Pôle Emploi sur la création d'entreprise
- Dispositif Meuse Entreprise

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

Pas d'interventions particulières : les enjeux sont les mêmes que pour le reste du territoire.

⁹ Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise. Dispositif piloté par l'Etat dans le cadre d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts.

Département

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Animation et développement économique
 - Soutien aux filières ; fonds d'accès à l'emploi ; renforcement du dispositif Meuse Entreprise ; accompagnement des acteurs de la chaîne d'appui à la création d'entreprise
 - Soutien aux structures publiques et privées d'animation économique et d'appui à l'environnement des entreprises (adhésion aux associations de gouvernance des 2 pôles de compétitivité Matériaux et Fibres Grand Est)
 - Expertise et accompagnement de projets et enjeux économiques via le cabinet SOFRED
- Industrie, artisanat et commerce
 - Zones d'intérêt départemental : définition d'une nouvelle politique en matière de zones d'activités ; ZI de Velaines achevée, commercialisation terminée, maintien d'une participation statutaire de 80%
 - Aides à l'artisanat et au commerce : intervention en faveur des entreprises de moins de 10 salariés
- Développement touristique
 - Soutien aux structures d'animation touristique : ressources du Comité Départemental du Tourisme mobilisées sur le centenaire de la Grande Guerre et l'e-tourisme (refonte du site du CDT)
 - Interventions en faveur des entreprises du secteur touristique : soutien à la réalisation d'hébergements touristiques, aide au conseil à destination des hôteliers – restaurateurs
- Pilotage du plan départemental d'insertion et des pactes territoriaux d'insertion
- Création d'un sas afin de traiter le problème de la mobilité
- Partenariat avec Pôle Emploi sur le dispositif "accompagnement global"
- Soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Signature des contrats de ville 2015-2020

Conseil Régional

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

Interventions dans le domaine du développement économique et de la formation professionnelle :

- Mise en place d'un comité de coordination Emploi - Formation afin de préparer les projets SAFRAN – ALBANY (potentiel de 300 à 400 emplois) et CIGEO (potentiel de 1 000 emplois)
- Soutien au dispositif local d'accompagnement porté dans la Meuse par le CDOS 55 (appui et conseil aux structures qui développent des activités d'utilité sociale créatrices d'emploi)
- Accompagnement des associations employeuses d'emplois d'avenir
- Fonds Régional pour l'Innovation en Lorraine (FRIL) : principal outil généraliste au service du financement des projets d'entreprise
- Mise en place d'un plan de qualification pour les jeunes
- Dispositif Lorraine Emploi qui accorde aux structures associatives, les fondations, les SCIC, les entreprises d'insertion et les entreprises de spectacle vivant une aide dégressive sur 3 ans permettant de favoriser la création d'emploi d'intérêt économique et social pérennes.
- Elaboration d'un plan d'actions à l'échelle de la Meuse au travers du CCTEFP en coordination avec Pôle Emploi, la DIRECCTE et le Département.
- Mise en place des contrats de partenariat Lorraine et Territoires (relais des contrats d'appui au développement des territoires ; validation juin 2015). Priorités : réhabilitation de logements sociaux, équipements de santé, sportifs et culturels.

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Signature des contrats de ville 2015-2020

Maison de l'Emploi

Interventions générales sur la Communauté d'Agglomération

- Intermédiation entre Pôle Emploi et les TPE
- Accueil et accompagnement des bénéficiaires du RSA non inscrit à Pôle Emploi
- Autres actions contribuant à l'anticipation des mutations économiques et au développement de l'emploi local, en complémentarité avec les acteurs du territoire
- Mise en œuvre des clauses sociales dans le département

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain

Ville de Bar-le-Duc

- Mise en œuvre de clauses sociales prévues dans le règlement intérieur des marchés publics

Interventions particulières sur le quartier prioritaire et les quartiers de veille

- Concession d'un bail commercial pour la gestion du "minigolf" du quartier de la Côte Sainte-Catherine

Autres partenaires

D'autres structures qui ne peuvent pas être listées de manière exhaustive apportent leur concours à l'enjeu de valorisation du potentiel humain et économique du territoire, par exemple :

- **Les communes** peuvent contribuer au développement de l'activité économique et de l'emploi (en intervenant sur le foncier afin d'accueillir des entreprises par exemple). La commune de Velaines a par exemple une zone industrielle dans laquelle un important site d'EDF est implanté et devrait faire prochainement l'objet d'une extension.
- **Les structures d'insertion par l'activité économique** : régie des quartiers, chantiers d'insertion (CIAS, Traits d'Union ...), entreprises d'insertion (chantiers du Barrois)
- **Les autres associations** : AMIPH – Cap Emploi, Mission locale, Pagode ...
- Le **GIP Objectif Meuse**
- **L'Ecole de la 2^{ème} Chance**
- **Le Centre de Formation des Apprentis**
- **Les services de l'Etat non listés dans ce pilier du contrat** (DDFE ; DDCSPP : le service jeunesse et sports apporte des cofinancements avec le Conseil Régional pour l'emploi sportif : Dispositif Lorraine Emploi + plan sport emploi)
- **L'Europe**, qui réserve 10% des fonds structurels FEDER – FSE aux quartiers de la politique de la ville et peut donc intervenir en matière d'emploi et développement économique
- **La Caisse des Dépôts**, qui intervient en soutien à des études, en particulier dans le domaine du renouvellement urbain et du développement économique (cf. *partie PRESENTATION GENERALE – Orientations des politiques publiques visant le territoire*).
- **L'UCIA (Union Commerciale Industrielle et Artisanale)**
- Les **entreprises** implantées au niveau local, qui tiennent une place essentielle en tant qu'acteurs économiques : certaines d'entre elles se sont engagées pour les territoires de la politique de la ville à travers la charte nationale "Entreprises et Quartiers" en 2013.

RESUME DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Contexte et besoins propres au pilier "Emploi et développement de l'activité économique"

Le territoire est peuplé d'habitants qui ont du potentiel et des **compétences à faire valoir**, et qu'il s'agit de valoriser et d'accompagner : le service public de l'emploi semble fonctionner correctement et **de nouvelles opportunités sont à saisir** : implantation de CIGEO, aménagement numérique du territoire, aménagement de la RN 135 ...

Des **pratiques innovantes et des actions d'insertion dynamiques** existent et permettent de rapprocher les personnes de la vie sociale et de l'emploi : là encore, de nouvelles initiatives sont sur le point de voir le jour (relais-emploi à la Côte Sainte-Catherine Bar-le-Duc, épicerie sociale et solidaire à Ligny-en-Barrois ...).

A l'instar du territoire national, l'agglomération connaît une **période économiquement délicate**, avec la fermeture ou la survenance de difficultés pour plusieurs enseignes. Ces épisodes ont eu un impact au moins psychologique sur le territoire car ils ont donné à certains habitants une impression de « déclin » (fermeture d'un supermarché et du minigolf à la Côte Sainte-Catherine, du supermarché de centre-ville à Ligny-en-Barrois, difficultés à Bergères de France ...).

Il semble nécessaire de trouver des moyens de **donner aux entrepreneurs envie d'investir dans l'agglomération** : des outils structurés de communication et de marketing territorial ont intérêt à être développés dans ce sens.

Enfin, il est possible pour les acteurs publics de s'appuyer davantage sur le secteur privé et de **nouer de nouveaux partenariats avec les acteurs économiques**, dans une logique gagnant-gagnant. De nouvelles actions mobilisant directement les entreprises pourront ainsi être expérimentées.

Orientations stratégiques > objectifs opérationnels > plan d'actions

Rappel des orientations stratégiques du pilier Emploi et développement de l'activité économique :

Valoriser le potentiel humain et économique du territoire

- Consolider l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- Diversifier les leviers d'insertion
- Encourager et faciliter la création d'activité
- Développer les partenariats avec le secteur économique

Ces orientations sont déclinées dans les pages suivantes en objectifs opérationnels, qui seront eux-mêmes déclinés en plan d'action pluriannuel annexé au contrat de ville.

Ce plan d'action sera intercommunal et couvrira l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération. Il sera renforcé sur le quartier prioritaire grâce aux moyens spécifiques qui y sont consacrés et prêter une attention particulière aux quartiers de veille active.

Moyens mobilisables

Moyens de droit commun

Dotation annuelle du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

Exonérations fiscales propres aux quartiers prioritaires de la politique de la ville

OBJECTIFS OPERATIONNELS

1/ ORIENTATION STRATEGIQUE CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Objectif opérationnel 1.1 **Organiser l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur des lieux et publics cibles**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- La création d'un relais-emploi à la Côte Sainte Catherine
- Des interventions de la mission locale : reprise de permanences d'accueil de premier niveau sur la Côte Sainte-Catherine ; organisation d'ateliers collectifs thématiques (emplois d'avenir, plan de qualification jeunes, accès aux droits emploi-formation...) ; des permanences à Ligny-en-Barrois

Le contrat de ville tiendra compte de divers éléments de contexte tels que la mise en œuvre du dispositif « accompagnement global » en binôme Pôle Emploi-Conseil départemental, les orientations de la stratégie régionale de l'emploi, les travaux du CCTEFP.

Objectif opérationnel 1.2 **Utiliser les outils de formation, d'insertion et d'articulation des parcours existants et en expérimenter de nouveaux**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- Des actions menées par les structures d'insertion par l'activité économique (chantiers et entreprises d'insertion, associations intermédiaires)
- Des actions conduites dans le cadre de la plate-forme emploi-entreprises du CIAS
- Les mesures de l'Etat liées aux contrats aidés (CUI, emplois d'avenir)
- Des expérimentations d'outils d'observation ou de coordination destinés à améliorer l'articulation des parcours (chômage / contrat aidé / emploi durable), en cohérence avec les constats de certains acteurs (Département, Région)

Objectif opérationnel 1.3 **Développer la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La mise en place d'une cartographie des métiers de la collectivité** : démarche interne propre à la Communauté d'Agglomération, la Ville de Bar-le-Duc et le CIAS.
- **La poursuite des initiatives prises dans ce domaine par les autres acteurs du territoire**, encouragées par la stratégie régionale pour l'emploi (par exemple "gestion des âges" : anticipation des départs en retraite)

**3/ ORIENTATION STRATEGIQUE
DIVERSIFIER LES LEVIERS D'INSERTION**

**Objectif opérationnel 2.1
Développer la mise en œuvre de clauses sociales dans les marchés publics**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- La sensibilisation des services aux clauses sociales, en lien avec la Maison de l'Emploi
- L'extension des clauses à de nouveaux types de marchés, en particulier plus ouverts aux femmes
- Un suivi structuré par l'intercommunalité de ces clauses

**Objectif opérationnel 2.2
Proposer aux publics des activités d'insertion dynamiques et innovantes**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- Des actions du CIAS : création d'une épicerie sociale, potager urbain collectif ...
- Des actions complémentaires proposées par d'autres partenaires : par exemple, projet de création d'un chantier d'insertion « jeunes » par l'AMSEEA ; projet de création d'un « ensemblier d'insertion » afin de faire vivre l'activité du minigolf de la Côte Sainte-Catherine.

3/ ORIENTATION STRATEGIQUE
ENCOURAGER ET FACILITER LA CREATION D'ENTREPRISE

Objectif opérationnel 3.1

Elaborer un plan de communication sur le potentiel du territoire en termes de création d'activité

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La création et la diffusion d'outils de communication aux habitants du territoire** et des environs indiquant les disponibilités et réserves foncières et immobilières, les zones d'activité économique, les aides à la création d'entreprise (NACRE, exonérations fiscales liées aux QPV, Fonds de garantie pour la création, la reprise, le développement d'entreprise à l'initiative des femmes ...), des témoignages de réussites d'habitants ...

Le territoire pourra également s'appuyer sur ALEXIS Lorraine (convention signée avec la Communauté d'Agglomération), l'ADIE ...

Objectif opérationnel 3.2

Intervenir en soutien au secteur économique de manière ciblée sur des sites stratégiques

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- Des mesures visant la relance du minigolf de la Côte Sainte-Catherine, avec probablement un volet « insertion » (cf. *supra* objectif 2.2)
- Des mesures visant la dynamisation du centre commercial du quartier : sollicitation de l'EPARECA ; un partenariat avec Meuse Entreprise peut également être envisagé sur ce projet
- Une réflexion sur la reprise du supermarché de centre-ville à Ligny-en-Barrois
- Des actions en lien avec la rénovation du marché couvert à Bar-le-Duc

4/ ORIENTATION STRATEGIQUE
DEVELOPPER LES PARTENARIATS AVEC LE SECTEUR ECONOMIQUE

Objectif opérationnel 4.1
S'appuyer sur les partenariats existants et développer de nouvelles formes de coopération

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- Le partenariat de la Communauté d'Agglomération avec ORANGE dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire
- La sollicitation des autres entreprises signataires de la charte « entreprises et quartiers » de 2013
- L'animation d'espaces de dialogue avec le secteur économique comme les petits déjeuners de l'économie, le partenariat avec l'union des commerçants (y compris à travers la charte de l'habitat à Ligny-en-Barrois)
- Des réflexions et des propositions à formuler en vue de la création d'outils expérimentaux de développement de l'économie sociale et solidaire.

A/ OBJECTIFS STRATEGIQUES TRANSVERSAUX

**PROMOTION DE LA JEUNESSE,
PROMOTION DE L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES,
PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS,
DEVELOPPEMENT DURABLE
MOBILITE**

Toute structure sollicitant une subvention dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville sera invitée à prévoir dans son projet une action concrète et explicite en faveur d'un ou plusieurs axes transversaux et à proposer un indicateur de suivi.

Objectif opérationnel A.1 **Instaurer un comité de pilotage intercommunal dédié à la jeunesse**

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **L'introduction du thème de l'emploi des jeunes dans ce comité de pilotage**
- **Des actions créant des liens entre les jeunes et le monde de l'entreprise**
 - ▶ Ces actions s'articuleront au maximum avec l'existant et pourront s'appuyer sur les interventions de la CCI dans les établissements scolaires, l'E2C, le Centre de Formation des Apprentis, la mission locale, la plate-forme emploi-entreprises du CIAS ...
 - ▶ Des rencontres directes de jeunes avec des acteurs économiques seront expérimentées sous une forme nouvelle, à définir en lien avec les intéressés.

La collectivité encouragera par tous les moyens possibles les dispositifs favorisant la prise d'initiative et l'engagement (Programme CAP'Jeune de Lorraine Active, ADIE...) notamment en diffusant de l'information à ses réseaux de partenaires via « EMILIEN », le CISPD, l'atelier santé-ville.

Objectif opérationnel A.2

Utiliser dans un maximum d'activités les outils de promotion de l'égalité filles-garçons / femmes-hommes

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **L'extension des clauses sociales à des marchés plus ouverts aux femmes** : des efforts seront entrepris afin de déployer les clauses sociales de manière plus diversifiée (par exemple, marchés liés au patrimoine, à la culture, aux études ...). La féminisation des activités des structures d'insertion par l'activité économique, dans un objectif de mixité professionnelle sera également un moyen de faire davantage bénéficier le public féminin des clauses sociales.
- **Des actions de mobilisation vers l'emploi des femmes** seront menées en s'appuyant sur l'expertise des acteurs locaux : cercle de créatrices d'entreprises par Alexis, actions de diversification des choix d'orientation des jeunes filles par l'association Elles Bougent, ateliers pour les femmes du CIDFF ...

Il conviendra également de s'appuyer sur la convention départementale de collaboration pour l'emploi des femmes signée entre le Préfet, Pôle Emploi Meuse et le CIDFF de la Meuse pour 2015-2018. Les partenaires y développent leur collaboration en mettant en place des dispositifs spécifiques et des procédures adaptées pour favoriser l'insertion professionnelle des femmes des QPV, et notamment le suivi délégué de demanduses d'emploi inscrites à Pôle Emploi au CIDFF.

Toute action de diversification des choix d'orientation des filles et des garçons et de lutte contre les stéréotypes sexistes sera bienvenue, auprès des publics en cours d'insertion et en particulier auprès des jeunes, si possible dès le collège. Les établissements d'enseignement pourront s'appuyer sur la convention régionale pour l'égalité femmes-hommes et filles-garçons dans le système éducatif et mobiliser le prix lorrain pour la mixité et l'égalité (prix récompensant les lycéen(ne)s, apprenti(e)s et établissements scolaires).

Objectif opérationnel A.3

Elaborer un plan de prévention et de lutte contre les discriminations

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **La réalisation d'un diagnostic sur cette thématique** : identification des freins à l'aide de divers outils (testing, enquêtes habitants ...), organisation de formations et d'actions de sensibilisation
- **Une bonification en faveur des projets qui sollicitent un soutien dans le cadre du contrat de ville** et qui intègrent concrètement cette dimension dans leur stratégie d'action

L'AMIPH (Association Meusienne pour l'Insertion des Personnes Handicapées) sera l'un des interlocuteurs privilégiés dans ce domaine et des connexions seront recherchées avec le dispositif SAM (« Synergie Alternance Meuse »). L'AMIE constituera également une ressource et pourra apporter une expertise en la matière.

Un volet en direction des employeurs pourrait être envisagé (travailler sur les représentations possiblement négatives en lien avec la discrimination à l'adresse ou à l'origine) au travers d'actions de type forum, jobs dating.

Objectif opérationnel A.4
Valoriser les initiatives en faveur du développement durable

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Une bonification financière en faveur des projets qui intègrent cette dimension**
- **Des expériences afin d'impliquer les acteurs économiques dans la recherche d'une minimisation des coûts écologiques de leur implantation et/ou développement** : sensibilisation, information à l'occasion des petits déjeuners de l'économie par exemple.

Objectif opérationnel A.5
Promouvoir la mobilité des habitants à l'intérieur de l'agglomération et vers l'extérieur

Le plan d'actions du contrat de ville intégrera notamment :

- **Une démarche visant à favoriser la mobilité professionnelle des habitants à partir de divers leviers** : travail sur les représentations, information sur les perspectives professionnelles qui s'offrent aux personnes mobiles, approche diversifiée favorisant l'ouverture des jeunes vers l'extérieur en s'appuyant sur les dispositifs existants : OVV, Service civique, ... etc.

ORGANISATION

MODALITES DE PILOTAGE

L'équipe interne aux collectivités

Dès 2014, une cellule interne associant la Ville de Bar-le-Duc et la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse s'est constituée sur le thème du futur contrat de ville.

Cette cellule comprend notamment :

- La Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération, chargée de l'Action Sociale et de la Politique de la Ville
- L'Adjoint au Maire de Bar-le-Duc, chargé de l'ORU de la Côte Sainte-Catherine et de l'Agenda 21
- L'Adjointe au Maire de Bar-le-Duc chargée de la Cohésion Sociale
- Le Maire de Ligny-en-Barrois
- Le Maire de Tronville-en-Barrois
- Le Directeur Général des Services de la Ville et de la Communauté d'Agglomération
- Le Directeur Général Adjoint en charge de la Cohésion Sociale et du CIAS
- Le chef de projet "Politique de la Ville" de la Communauté d'Agglomération

L'organisation de l'Etat

Dans l'objectif de valider les enjeux et orientations en interne, les services de l'Etat s'appuient sur :

- Une équipe restreinte de pilotage

Pilotée par : Monsieur le Sous-préfet de Verdun

Composée de : DDCSPP - DDT - UT DIRECCTE, les agents de la préfecture en charge des Contrats de plan Etat-Région et de la Prévention de la Délinquance.

M. le Sous-préfet de Verdun, Pilotage et coordination des politiques de l'Etat sur les quartiers
DDT, référent du pilier Cadre de vie et renouvellement urbain

UT-DIRECCTE, référent du pilier Développement de l'activité économique et de l'emploi

Services de la Préfecture, référent de la thématique mobilisation du CPER et de la prévention de la délinquance

DDCSPP, référent du pilier Cohésion sociale, et de l'intégration des 3 thématiques transversales
Jeunesse, Lutte contre les discriminations, Egalité Femmes/Hommes.

Missions : Pilotage politique et institutionnel : coordonner et mettre en cohérence la politique de l'Etat sur les quartiers.

- Un comité interministériel départemental

Piloté par : Monsieur le Sous-préfet de Verdun

Composé de : L'équipe restreinte et l'ensemble des services de l'Etat selon leur champ de compétence, lors de consultations ou en réunions plénières :

- les Services de la DASEN, de l'ARS, et Pôle Emploi co-signataires des contrats de ville au côté de M. le Préfet

- les autres services et opérateurs de l'Etat impliqués : DDCSPP, la délégation départementale au droit des femmes et à l'égalité au titre de sa compétence spécifique, DDT, UT- DIRECCTE, SGAR, DRJSCS, DRAC, DREAL, DIRECCTE, Succursale Banque de France, Police : DDSP, Justice : SPIP, PJJ, Parquets, Tribunaux, organismes sociaux : CAF, CPAM, bailleurs sociaux : OPH

Missions :

-Coordonner la mise en œuvre la politique de l'État sur les quartiers,

- Veiller à la déclinaison des conventions interministérielles (notamment par la constitution d'un porter à connaissance de l'Etat)

- Contribuer aux diagnostics et à la définition des objectifs par la constitution d'un porter à connaissance ;

- Mobiliser les crédits de droit commun.

INSTANCES COLLEGIALES : GOUVERNANCE DU CONTRAT

Comité de pilotage

Le comité de pilotage est l'instance décisionnelle du contrat de ville : il fixe les orientations de travail, s'assure du respect des engagements pris et assure l'évaluation des actions conduites en s'appuyant notamment sur les travaux du comité technique. Il se réunit une à deux fois par an.

Il est co-présidé par le Préfet et le Président de la Communauté d'Agglomération.

Il est composé des personnes suivantes ou de leurs représentants :

- Le Président du Conseil Départemental
- Le Président du Conseil Régional
- Le Maire de Bar-le-Duc
- Le Maire de Ligny-en-Barrois
- Le Maire de Tronville-en-Barrois
- Le Président de l'Association des Maires de Meuse
- Le Sous-Préfet de Verdun
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Le Directeur Départemental des Territoires
- Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de l'emploi
- La Directrice des services départementaux de l'éducation nationale
- La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité
- Le Directeur départemental de la sécurité publique
- La Présidente de la Caisse d'Allocations Familiales
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
- Le Président de l'OPH de la Meuse
- Le Procureur de la République
- Le Directeur de Pôle Emploi
- Les membres du conseil citoyen désignés
- Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
- Le Directeur régional des affaires culturelles
- La déléguée territoriale de l'Agence Régionale de Santé,
- la Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Comité technique

Le comité technique élabore les propositions techniques de travail et renseigne des outils de suivi et d'évaluation afin de rendre compte des actions conduites au comité de pilotage.

Il comprend des correspondants techniques représentant :

- Le Préfet
- Le Président de la Communauté d'Agglomération
- Le Maire de Bar-le-Duc
- Le Maire de Ligny-en-Barrois
- Le Maire de Tronville-en-Barrois
- Le Président du Conseil Départemental
- Le Président du Conseil Régional
- La Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale
- La Déléguée Territoriale de l'Agence Régionale de Santé
- Le Lieutenant-colonel Commandant de la Gendarmerie
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique
- Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- Le Directeur Départemental des Territoires
- La Directrice Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- Le Directeur de l'Unité Territoriale de la DIRECCTE
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles
- Le Directeur Territorial de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- Le Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Le Président du Tribunal de Grande Instance
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales
- Le Président de l'OPH de la Meuse
- Le Directeur territorial de Pôle Emploi
- La Directrice de la Maison de l'Emploi
- La Directrice de la Mission Locale Sud Meusien
- Le Directeur de la Succursale Banque de France
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Le Directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
- Le Directeur du Pays Barrois
- L'animateur et des représentants / membres du conseil citoyen
- La Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Groupes de travail thématiques

De composition variable en fonction du sujet à traiter, les groupes de travail thématiques apportent une contribution sur un point particulier : avis, conseil technique ...

Ils peuvent faire appel à des membres du comité technique ainsi qu'à des personnalités qualifiées ou disposant d'une expertise sur le sujet traité.

La souplesse d'organisation des groupes de travail les rend complémentaires par rapport au comité de pilotage et au comité technique. Ils apportent de la souplesse et de la réactivité au dispositif.

PARTICIPATION DES HABITANTS

Modalités d'association des habitants au contrat de ville

Présence d'un adulte-relais dans l'équipe-projet

Un adulte-relais, médiateur social, est présent au sein du service Politique de la ville et Coordination Territoriale (SPoT) de la Communauté d'Agglomération. Sa fonction consiste, entre autres, à créer un lien permanent entre les habitants du territoire et les services : présence sur le terrain, écoute, information, orientation.

L'activité du médiateur social est structurée autour d'un dispositif en cours de développement intitulé EMILIEN (Equipe Mobile Information et LIEN social). Ce projet vise essentiellement à faciliter l'information et l'orientation des habitants vers les ressources du territoire, en allant à leur rencontre, ainsi que leur participation à la vie locale.

Participation des habitants au diagnostic

Les habitants ont principalement participé au diagnostic par l'intermédiaire du médiateur social, qui les a sollicités de la manière suivante :

- ✓ Sur les marchés (de Bar-le-Duc et Ligny-en-Barrois), de manière non institutionnalisée dans le cadre de l'action "EMILIEN", afin de recueillir une parole libre et spontanée
- ✓ A leur domicile, dans le cadre d'une enquête par questionnaire réalisée en porte à porte.

Par ailleurs l'association des locataires de l'OPH, représentée par un habitant du quartier, a participé au groupe de travail "Renouvellement urbain et cadre de vie", de même que le pharmacien du quartier.

Création du conseil citoyen

Le conseil citoyen sera mis en place au sein du contrat de ville en veillant à son articulation avec les instances consultatives et participatives déjà existantes.

Le centre socioculturel du quartier a été sollicité comme structure "support", chargée de l'animation du conseil citoyen. Celui-ci a répondu favorablement.

La Communauté d'Agglomération a lancé un appel à candidature dans le quartier : information via le bulletin municipal, affichage dans les halls d'immeuble et les établissements, bouche-à-oreille à partir du médiateur social.

La Communauté d'Agglomération, la Ville de Bar-le-Duc, le centre socioculturel et les services de l'Etat ont défini un cadre posant quelques principes de base du conseil citoyen, inspirés du cadre de référence proposé par l'Etat (CGET).

- ✓ Nombre prévisionnel de membres fixé à 10 habitants (à parité Femmes/Hommes) + 10 professionnels du quartier.

- ✓ Possibilité pour le conseil citoyen de proposer une action concrète, réfléchie, débattue et approuvée par ses membres, puis de solliciter un financement pour la réaliser, par l'intermédiaire de la structure support.

Les projets développés pourront être :

- ✓ initiés par le conseil citoyen et confiés à une structure partenaire
- ✓ portés par des habitants du quartier, non membres du conseil citoyen, mais accompagnés et soutenus dans leur démarche par ce conseil ;
- ✓ portés directement par le conseil citoyen.

Une charte sera adoptée par le conseil citoyen et précisera le mode de désignation des représentants du conseil citoyen au sein des instances du contrat de ville. Le conseil citoyen fera ainsi lui-même une proposition au comité de pilotage qui devra approuver les modalités de sa participation à la gouvernance du contrat.

Il est prévu une validation par arrêté du préfet de la composition du conseil citoyen (collège habitant et collège associations et acteurs locaux : membres titulaires et liste complémentaire). Seront également dans l'arrêté le nom du quartier, la dénomination de la structure porteuse.

Autres outils de participation des habitants

Le territoire compte :

- ✓ 6 comités de quartier à Bar-le-Duc
- ✓ 2 comités d'animation et de gestion des centres socioculturels de Bar-le-Duc
- ✓ Un conseil municipal des jeunes à Bar-le-Duc
- ✓ Un conseil municipal des enfants à Ligny-en-Barrois
- ✓ Une charte de l'habitat, du cadre de vie et du vivre ensemble à Ligny-en-Barrois
- ✓ Et une multitude d'associations en lien avec les habitants

Cette liste n'est pas nécessairement exhaustive : elle fait état des instances actives et connues au moment de la rédaction du contrat de ville.

D'autres démarches contribuent à la participation des habitants, par exemple :

- ✓ Label Bien Vieillir – Vivre Ensemble : attribué par l'Etat à la Communauté de communes de Bar-le-Duc en 2010 puis étendu à la Communauté d'Agglomération en 2013, ce label a permis la réalisation d'une étude sur la place des seniors dans le territoire. Des réunions publiques ont été organisées dans chaque commune et des questionnaires diffusés dans différents établissements afin de recueillir la parole directe des intéressés. Les préconisations qui ont été formulées dans le rapport final pourront être mises à contribution dans le volet "cohésion sociale" du contrat de ville.
- ✓ Agenda 21 : la démarche Agenda 21 menée par la Ville de Bar-le-Duc comporte un large volet consacré à la participation des habitants. Le diagnostic préalable passe par exemple par des "ateliers habitants", ainsi que la consultation des instances de démocratie participative précitées.

Dans la mesure du possible, les partenaires du contrat de ville s'appuieront sur les enseignements de l'étude "quartiers d'émotions" menée par l'Université de Lorraine en 2015. Cette étude portera sur l'image que les habitants des quartiers ont de leur quartier, et sera le fruit de l'analyse de près de 80 entretiens semi-directifs qui seront menés en Lorraine, dont une vingtaine auprès d'habitants de la Côte Sainte Catherine.

EVALUATION

Le dispositif d'évaluation du contrat de ville sera conduit par le comité de pilotage, qui précisera les modalités opérationnelles du processus en s'appuyant sur les propositions du comité technique et des groupes de travail.

Le contrat fera l'objet d'une évaluation partagée :

- ✓ **En continu**, à travers les différentes réunions techniques et de pilotage
- ✓ **Intermédiaire** à 3 ans, soit en 2017-2018
- ✓ **Finale**, en 2020

Les principes de l'évaluation

Le contrat de ville doit permettre d'apporter des améliorations au quotidien des personnes par conséquent une évaluation des outils et des politiques est indispensable. Afin de garantir une mise en œuvre cohérente et efficiente du contrat de ville, la démarche d'évaluation sera prise en compte dès le début et devra être réalisée régulièrement en fonction des engagements des partenaires.

Cette démarche permettra de vérifier l'atteinte des objectifs. L'évaluation sera partenariale et coordonnée par l'équipe projet de l'Agglomération. Elle s'appuiera sur une approche territoriale et s'attachera à mesurer en priorité la mobilisation des politiques de droit commun. Elle inclura ainsi les acteurs territoriaux de l'Etat et le conseil citoyen.

L'évaluation est nécessaire à la conduite du contrat de ville afin d'être dans une stratégie d'amélioration et d'adaptation aux besoins du territoire. L'évaluation permettra de tirer les enseignements des actions réalisées et d'apprécier les atouts et les faiblesses des politiques en cours. L'évaluation doit permettre de prendre du recul sur les pratiques de terrain.

Les outils d'évaluation

Les indicateurs d'évaluation seront définis dès l'élaboration du plan d'action pluriannuel, dans le respect des exigences posées notamment par l'Etat en la matière (indicateurs sexués par exemple).

Le présent contrat ayant pour enjeu la réduction des inégalités sociales et territoriales, le comité technique s'appuiera également sur les outils « données statistiques » notamment mis en place par le CGET.

En complément, une grille de lecture comportant les indicateurs pertinents, eu égard aux enjeux définis, sera élaborée et annexée au plan d'actions.

Des outils complémentaires pourront être proposés afin de mesurer les effets des interventions (réduction des écarts, participation citoyenne,...) ainsi que la pertinence des modalités de gouvernance et d'animation.

INGENIERIE

L'équipe-projet intercommunale : le SPoT

C'est le "Service Politique de la Ville et Coordination Territoriale" (SPoT) de la Communauté d'Agglomération qui assure la fonction d'équipe-projet.

Elle est composée de la manière suivante :

- ✓ Chef de projet : Jean AYI
- ✓ Secrétariat : Ghislaine BURKARTH
- ✓ Prévention de la délinquance : Faouzi AZOUZ
- ✓ Médiation sociale (adulte-relais) : Sandie SUDRE

L'équipe-projet est chargée de l'élaboration, de l'animation et de la coordination générale du contrat de ville : elle est la cheville ouvrière du dispositif en relation avec toutes les parties prenantes.

Elle est en contact avec le Carrefour des Pays Lorrains - Centre de Ressources Politique de la Ville de Lorraine, qui a apporté son concours à différentes étapes de l'élaboration du contrat de ville (diagnostic territorial, mise en place du conseil citoyen).

En lien avec les différents partenaires, notamment à travers le comité technique et les groupes de travail thématiques, l'équipe-projet élabore les propositions de travail à soumettre au comité de pilotage.

LEXIQUE

- ACM : Accueil Collectif des Mineurs
- ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- ADIE : Association pour le Droit à l'Initiative Economique
- AMIE : Association Meusienne d'Information et d'Entraide
- AMIPH : Association Meusienne pour l'Insertion des Personnes Handicapées
- AMSEEA : Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance, de l'Adolescence et des Adultes
- ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
- ANPAA : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
- ARS : Agence Régionale de Santé
- ASV : Atelier Santé Ville
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CARSAT : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail
- CCTEFP : Comités de Coordination Territoriaux Emploi Formation Professionnelle
- CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
- CFA : Centre de Formation des Apprentis
- CGET : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires
- CGLLS : Caisse de Garantie du Logement Locatif Social
- CIAPH : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées
- CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale
- CIDFF : Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles
- CIGEO : Centre industriel de stockage
- CIO : Centre d'Information et d'Orientation
- CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CLAS : Contral Local d'Accompagnement Scolaire
- CLSPD : Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- CMS : Centre Médico Social
- CMU : Couverture Maladie Universelle
- CNDS : Centre National pour le Développement du Sport
- CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- CPER : Contrat de Plan Etat Région
- CSAPA : Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- CUCS : Contrat Urbain de Cohésion Sociale
- CUI : Contrat Unique d'Insertion
- DAIP : Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle
- DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
- DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- DDFE : Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité
- DDT : Direction Départementale du Travail
- DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
- DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- DSQ : Développement Social des Quartiers
- EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- EMILIEN : Equipe Mobile Information et LIEN social
- EPARECA : Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunal
- FEDER : Fonds Européens de Développement Régional
- FGIF : Fonds de Garantie à l'Initiative des Femmes
- FRIL : Fonds Régional d'Intervention Locale
- FSE : Fonds Social Européen

- GIP : Groupement d'Intérêt Public
- MAIA : Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer
- MDE : Maison De l'Emploi
- MSP : Ministère de la Sécurité Publique
- NACRE : Nouvel Accompagnement à la Création ou à la Reprise d'Entreprise
- NPNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
- OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- OPC(U) : Ordonnancement Pilotage Coordination (Urbain)
- OPH : Office Public de l'Habitat
- ORU : Opération de Rénovation Urbaine
- OVVV : Opération Ville Vie Vacances
- PDAHI : Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion
- PDH : Plan Départemental de l'Habitat
- PDALPD : Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
- PETR : Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux
- PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
- PLEA : Plan Local d'Education Artistique
- PLH : Programme Local de l'Habitat
- PRE : Projet de Réussite Educative
- QPV : Quartier Prioritaire Politique de la Ville
- REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- RESADOM : Réseau de Santé et Maison des Adolescents
- RESAM : Réseau de Soutien au Ministère
- SAPHYR : Santé par l'Activité PHYSique Régulière
- SAS : Sociétés par Actions Simplifiées
- SCIC : Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif
- SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
- SGAR : Secrétaire Général aux Affaires Régionales
- SIAE : Structures d'Insertion par l'Activité Economique
- SPIP : Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
- TFPB : Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties
- TIG : Travaux d'Intérêts Généraux
- UCIA : Union Commerciale Industrielle Artisanale
- UT DIRECCTE : Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprise, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
- VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée
- ZUP : Zone à Urbaniser en Priorité

***Désignation de la
Communauté
d'Agglomération
comme organisme
intermédiaire à
responsabilité limitée***

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020.

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » ;

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable » ;

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 ;

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France ;

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020 ;

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020 ;

**Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,**

**Et la Communauté d'Agglomération Bar-le-Duc Sud Meuse, responsable du contrat de ville,
représentée par son Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

- Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :
 - ✓ Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :

- Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A)

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B)

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe

budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement
- l'effet de levier des fonds européens
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du contrat de ville.

Jean Michel MOUGARD
Préfet de la Meuse



Bertrand PANCHER
Député Maire
Président de la Communauté d'Agglomération
Meuse Grand Sud



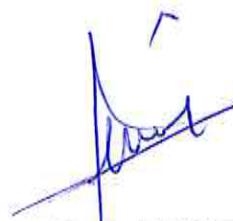
Pour le Président, Par délégation :

Joëlle BOROWSKI

Vice-Présidente en charge des Actions Régionales
relevant du Développement et de l'Attractivité
des Territoires
Conseil Régional de Lorraine



Claude LEONARD
Président du
Conseil Départemental de la Meuse

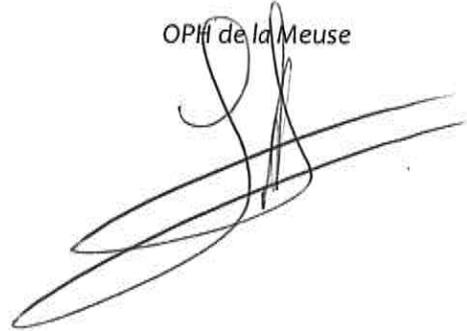


Rémi COUTIN
Procureur de la République
Tribunal de Grande Instance
de Bar-le-Duc



Serge NAHANT
Président

OPIH de la Meuse



Isabelle SPAETH-ELWART
Présidente de la
Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse



Jérôme THIROLLE
Directeur de la
Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse



Damien AUBERT
Directeur de la
CPAM de la Meuse



Julien TARIS
Directeur régional de la
Caisse des Dépôts



Hubert THIEL
Délégué Régional de Lorraine de
Orange



Florent FIORINI
Directeur territorial de
Pôle emploi Meuse

